

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 5 mois, 6 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N^o, 75 c. — La collection mensuelle, br., 3 fr. 75.

N^o 229. VOL. IX. — SAMEDI 17 JUILLET 1847.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 5 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger. — 40 — 30 — 40.

SOMMAIRE.

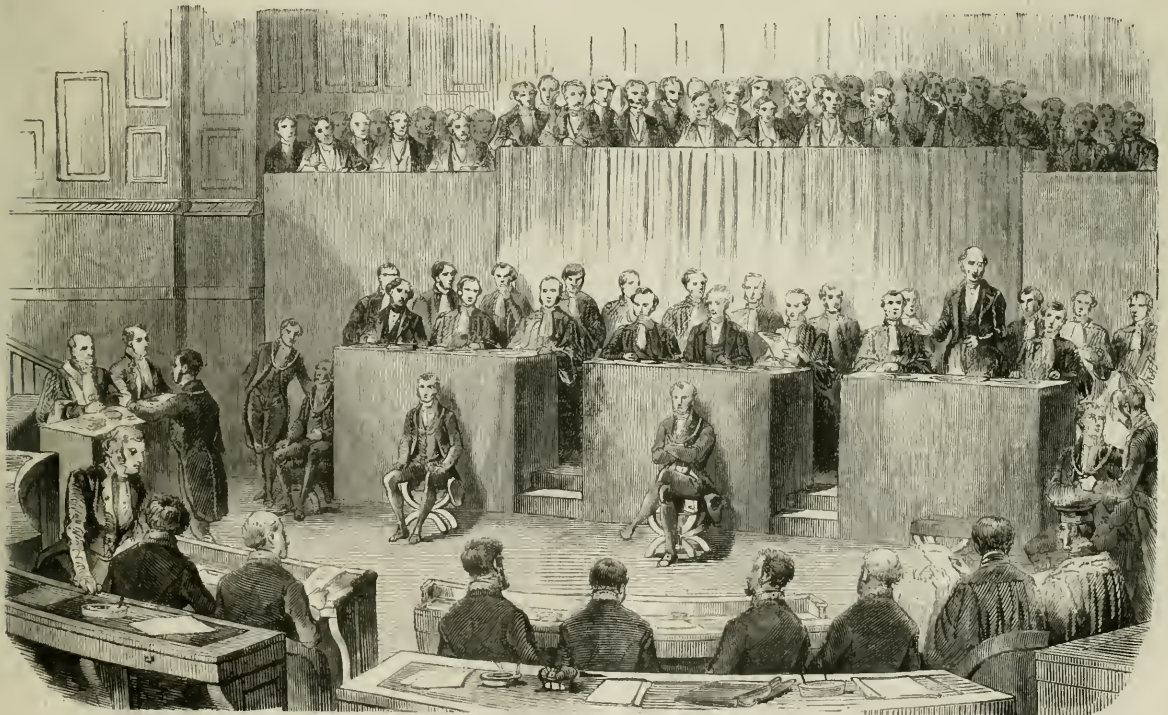
Courrier de Paris. Une Gravure. — Une Société de serours
majeurs. — Histoire de la semaine. Quatre Gravures. — Sa-
maira. Mœurs, costumes, paysages, incidents. (Suite et fin). — Dreux.
Arrivée du roi à la chapelle de Dreux; extorsion exercée dans une des
chapelles laterales, coupole de la chapelle; tombeau du duc d'Or-
léans et de la princesse Marie. — Don Augustin Esquivaritia.
Nouvelle, par M. J. Laprade. — Les ouvriers de Paris. Etudes

de mœurs. Trois Gravures. — Descote périlleuse du ballon de
M. Gypson. Une Gravure. — Bulletin bibliographique. — An-
nonces. — Les régates au Havre. Une Gravure. — Correspon-
dances. — Principales publications de la semaine. — Rebus.

CHANGEMENTS D'ADRESSE. — Les abonnés qui désirent
changer la destination de leur journal sont priés de vouloir bien
prévenir l'administration au plus tard le jeudi qui précède la
mise en vente des numéros.

Courrier de Paris.

Est-ce bien à nous qu'il appartient de dresser l'inventaire de
la présente semaine? Elle est grave, elle est triste, elle offre
un affligeant spectacle, et ses enseignements sont lamen-
tables. Les détails de ce grand procès n'ont pas laissé reposer
la curiosité publique; il est tout simple qu'au milieu du choc
des révélations dont a retenti la presse entière, *L'Illustration*
se borne à raconter cette déplorable histoire à sa manière,



Cour des pairs. — M. le grand chancelier.

Dans des accusés.

M. le procureur général.

en offrant, aux yeux de ses lecteurs, le banc des accusés,
comme un signe destiné à rappeler une date douloureuse.
Et maintenant reprenons notre allure et notre langage ac-
coutumés.

L'an dernier, à pareille époque, une session improvisée
laissait par extraordinaire à la capitale son monde officiel et
le brillant cortège de merveilleux et d'oisifs qu'il traîne à sa
suite. Faut-il attribuer le même résultat au retentissement
de ce procès? La belle société ne déserte Paris que le di-
manche, et ne dédaigne pas de lâter des plaisirs offerts à la

vilaine par les entreprises plus ou moins champêtres de nos
environs. Jamais on ne vit plus de fêtes en plein vent; et les
villages de la banlieue rivalisent de splendeur et d'éclat
pour l'agrément des citadins. On peut voir dans les jour-
naux avec quel empressement les administrations des che-
mins de fer recueillent tous ces transports. Pendant que
Versailles (rive gauche ou droite) célèbre le coteau de Belle-
Vue et les embayes de Viroflay, Saint-Germain vante la
fraîcheur becquée de Colombes et d'Asnières, et Sceaux ne
cache pas son admiration pour Fontenay ou Bagneux. De

son côté, le bateau à vapeur de Saint-Cloud se livre à la
description pittoresque des rives de la Seine, le plus beau
panorama qu'on puisse imaginer. Ce qui revient à dire : Pre-
nez vos billets!

Pendant ces paradis terrestres du dimanche ne sont pas
tellement en vahis par les Parisiens, qu'il n'en reste encore une
quantité suffisante pour peupler toutes les localités circonvois-
ines qui célèbrent leur grande fête anniversaire. Quand la
localité joint à la beauté de ses ombrages les agréments de la
rivière, et que le village est port, il y a encombrement. Tous

ces villages nautiques de la banlieue ne sont-ils pas à la fois les villas et les eaux thermales de la petite propriété? Nous pourrions citer Garenne, Creteil, Charenton et l'île Saint-Denis; Charenton, qui a pour édile M. Marty de la Gaité, et l'île Saint-Denis, le berceau des Montmorency. Sous leur nom primitif de Burchards, ces tyrannaux du moyen âge se servaient de leurs gens d'armes comme d'oiseaux de proie lancés à la chasse des passants et des voisins. Cette île Saint-Denis, autrefois dévouée à la dévotion, est donc devenue l'un des séjours les plus riants de la banlieue. Tous les dimanches, pendant la belle saison l'on y couronne la vertu avec accompagnement de grasse cuisine, on y banquette et s'apoussent, et les habitants, bien loin d'imiter leurs prédécesseurs, les Burchards, qui *glorent* si volontiers leurs voyageurs, y traitaient l'hospitalité au plus juste prix. Nous observons avec plaisir que les couronnements de roses ont repris leur cours cette année; cependant l'un de ces villages riverains de la Seine n'ayant pas eu sa fête vertueuse annuelle, nous primes la liberté d'en demander le motif au bon curé, qui nous répondit : « C'est qu'ils ont du malheur dans ce pays-là; leur plus vertueuse demoiselle a été surprise en flagrant délit. »

Nous ne quitterons pas la banlieue sans mentionner la visite dont M. de Rambuteau vient d'honorer Montmartre. On sait que l'exploitation permanente des carrières de cette commune inspire aux habitants des terreurs assez légitimes. Ils craignent de voir justifier à leurs dépens l'épigramme lamentable que la chronique attribue au nom de leur montagne : *Mons martyrum*. M. le préfet, qui se connaît en pierres (il en a tant été dans sa longue carrière), a saisi cette occasion qui lui était donnée de cendrer l'écharpe et l'épée consulaire, après qu'il a tiré du fourreau son plus beau style municipal pour rassurer ses administrés... « Eh! moi aussi, tire-moi du danger, tu leiras après ta harangue! »

Voici deux détails futiles qui dans cette grave semaine auront du moins l'émulation et la singularité du contraste. Deux gazéures, qui avaient attiré de nombreux spectateurs, ont eu lieu récemment, l'une à l'arc de triomphe de l'Étoile, et l'autre au Champ-de-Mars. L'un des tenants de la première, M. A. F., avait parié qu'il irait au Pécy, et en reviendrait dans l'espace d'une heure en tilbury. M. F. a gagné son pari et une courbature. L'autre g-g-ne, comissé par deux Anglais, consistait à faire courir un levrier contre l'un des chevaux britanniques vainqueurs aux dernières courses d'Épsom. Cette dernière plaisanterie n'est qu'un plagiat, et dès l'année 1785, le duc de Chartres et le comte de Genlis en avaient donné le spectacle au beau monde de l'autre siècle. C'est ce Genlis qui aurait de parier contre le même prince qu'il irait à Fontainebleau en poste, et en reviendrait même avant que le prince eût pu piquer 700,000 points sur du papier avec une épingle.

D'autres gazéures vont s'entamer sur le tapis vert académique. Indépendamment de la lutte toujours pendante entre MM. Leclerc et Vatout, on cite cinq ou six nouveaux combattants, armés, les uns trop passamment, les autres un peu à la légère. Ainsi se prépare à entrer en lice : M. Bonjour et ses œuvres comiques; M. Gêrusez, armé de ses notices historiques, biographiques et littéraires; M. Marmer avec quatre volumes de mémoires, et M. Mazères, qui se fait fort de la collaboration Picard et Empis. En attendant le grand jour du scrutin, dont la date n'est pas encore fixée, l'Académie vengera à d'autres exercices, car nos nouveaux arrivés à cette époque de l'année ont la vertu reçue, sa récompense en séance publique. Ce couronnement est un peu celui de tous les âges et de tous les grades de vertu. Les anciens et les modernes, les écrits et les actions, le prix Montyon va chercher tous les mérites. Au nombre des lauréats de cette année, on distingue Tacite et Juvenal, récompensés dans la personne de leurs nouveaux interprètes. Que voulez-vous? à défaut de la vertu originale, on couronne la vertu traduite et peut-être contrefaite. On dit (ce n'est qu'un *ad libitum*) que dans le non-br de ces ouvrages récompensés comme les plus utiles aux mœurs se trouve le livre d'une femme de beaucoup d'esprit, livre destiné à l'éducation des jeunes filles, et auquel le rapporteur aurait donné son approbation ainsi formulée : « Les demoiselles apprendront dans cet écrit tout ce qu'une femme doit savoir. »

Les théâtres ont crié misère et s'agitent dans le vide. Quelques-uns font le rôle de deux jours l'un, sous prétexte de répétition, comme si cette terminologie incertaine n'était pas une cause suffisante de clôture. Cependant le Palais-Royal et les Variétés font toujours un grand bon cœur. Exemple : *Secours contre l'indigence et Qui dort dîne*. Le premier de ces vaudevilles appartient au genre canaliculaire; et n'y est question que de cœurs brûlants et de passion flamboyante. C'est madame Dancelet, née Beaulieu, qui brûle pour son mari mais d'indigence; c'est madame veuve Clémence de Gougny qui brûle pour un anonyme qui lui sauva la vie; c'est enfin le jeune Beaulieu qui brûle à son tour pour une baronne de la place Bré-la. Pour arracher son frère Beaulieu aux griffes de sa sororité, madame Dancelet conseille à la veuve d'incendier le cœur de son frère; c'est ce que la médecine vulgaire appelle *opérer par dévotion*, et l'iboupepointe agir par similitudes. Cette belle veuve qui possède, à ce qu'il paraît, un onguent pour toutes les brûlures, la veuve donne en disposition d'essayer le pouvoir de ses charmes sur le Beaulieu qui elle ignore, lorsqu'apparaît l'époux Dancelet, qu'elle ne connaît pas davantage. Que vous dire maintenant que vous n'avez déjà deviné? L'usage immémorial veut que la veuve tombe dans un quin-quipron déplorable, et qu'elle incendie le mari au lieu du petit frère; comment le feu ne serait-il pas alors dans la maison? La femme court après son mari, le mari après la veuve, la veuve après Beaulieu, et tout le monde après le démon qui ne se fait pas attendre. Ce brûlant vaudeville s'est éteint sans trop de bruit, nonobstant l'appui qu'il a trouvé dans la compagnie d'assurance siégeant au parterre et dans la bonne volonté et la belle mine d'une jeune débutante, mademoiselle Brassine.

L'autre vaudeville (*Qui dort dîne*), loin de viser au mari-

vaudage, tend à être bouffon et tombe dans la charge. Vous saurez donc que M. Augustin aime indémoliselle Chauvint et qu'il en est adoré. Augustin est avocat, et le père Chauvint exerce la profession de chef épicer, de sorte que l'affaire du mariage pourrait s'arranger, si toutefois M. Augustin ne dom ait lieu à un affreux scandale. Dans un jour de gala, il s'est si bien entraîné à la table du futur beau-père, qu'on l'a relevé ivre-mort. Depuis cette époque, Augustin, en proie au remords, erre dans les auberges du voisinage, bien décidé à se laisser périr d'inanition; dix jours déjà passés, et le bruit de ce déperissement commençant à se répandre, le père Chauvint et sa fille accourent plus de terreur auprès de la victime, mais admirez la surprise! Augustin a le teint blême et l'oreille rouge; il est plus frais et plus doux que jamais. *Qui dort dîne*; c'est la nuit qui rompt notre jeûne forcé. Augustin est un somnambule de l'espèce la plus dévorante, qui, s'abat, les yeux fermés, sur toute espèce de denrées. Le tableau de cette glotonnerie a passablement divertit le public. Hoffmann est un gourmand très-vraisemblable et des plus bouffons.

Il faut tout le courage de l'homme incombustible pour s'exposer dans les théâtres à cette température aigüe qu'on supporte à peine au grand air. La saison est favorable aux spectacles de bêtes; car il faut toujours, été comme hiver, des spectacles au Parisien. Il s'amuse encore de ces filles qui tombent de cheval tous les soirs de la même manière, de ces écuyers qui sont de moins en moins gracieux depuis qu'ils sont forcés de disputer la faveur du public à ces ignobles machines humaines qui ont travaillé toute leur vie pour parvenir à imiter le crapaud. Ces délicieux spectacles, terminés par l'exhibition d'un éléphant beaucoup moins beau que celui du jardin du roi, ont le privilège d'amener tous les jours la foule au Cirque des Champs Élysées. Il est vrai que l'éléphant du Cirque mange de la salade comme un simple palefrenier. C'est rafraîchissant.

Finissons par une nouvelle que nous recommandons à l'attention des dilettantes. De puis quelques jours, il s'agit de *Giocanni*, le chanteur cosmopolite du Spectacle-Concert, est de retour de Londres, où il s'est tenu pour étudier la voix de Jenny Lind, que l'habile maître reproduit à s'y méprendre (c'est l'affiche qui le dit), dans un brillant morceau de la *Straniera* de Bellini.

Une Société de secours mutuels.

En l'année 1850, immédiatement après la révolution de juillet, alors que l'intelligence du prolétaire eut une courte occasion de se réchauffer à un rayon passager du vivifiant soleil de la liberté, un modeste artisan, un menuisier de l'une de nos petites villes, conçut une pensée d'association d'une utilité véritable, et, ce qui est plus précieux encore, de l'application la plus immédiate et la plus facile.

Remarque qu'à cette époque les saints-simoniens ne formaient qu'une très-petite cohorte de carbonari trompeurs et d'aimables journalistes. Il n'en était encore qu'à procéder, dans les salons de la rue Monigny, à la réhabilitation de la chair, par les fumées du punch et les suaves harmonies d'un orchestre. De son côté, le docte et audacieux Fourier réunissait au plus, dans sa mansarde, trois disciples en état de le comprendre. La théorie des *quatre mouvements* n'avait pas rencontré cent lecteurs; elle ne s'était pas même encore complétée par la découverte du cinquième mouvement, le mouvement *aronal*, celui qui comprend les corps impondérables, l'électricité, le magnétisme, etc. On ne peut pas supposer que notre menuisier ait été laciné par le regard du Père, puisque celui-ci n'était alors qu'à l'état bourgeois et n'avait point encore commandé à son tailleur pontifical la tunique bleue et le gilet blanc symboliques. On ne peut pas supposer qu'il ait été séduit par les joies littéraires du phalanstère, puisque ce beau carrosse social n'était qu'à l'état de projet, et que le projet lui-même n'avait encore que quatre roues; il manquait la cinquième. Il ignorait complètement la religion rationnelle et le communisme radical de l'anglais Owen, ainsi que les essais pratiques de sociétés harmonistes tentés en Écosse et aux États-Unis d'Amérique. Les réveries du Sixon Rapp ne lui étaient pas connues. Il ne se doutait pas davantage de l'existence déjà vieil et des communautés des frères Moraves, ni de celle des sociétés des quakers, des trembleurs, etc. Et cependant cet homme obscur et dénué de toute science au delà de celle nécessaire à sa profession avait senti s'éveiller en lui l'esprit d'association et le prosélytisme. C'est que cet esprit est aussi vieux que le monde; c'est qu'il a fait partie essentielle de nos instincts; c'est qu'il n'a pas pour inventeur Saint-Simon, Owen ou Fourier, mais pour Dieu lui-même, qui, dans tous les siècles, l'a mis au cœur de chacun des hommes.

Seulement notre homme eut le bon sens de rester avant tout l'homme de son époque et de tenir compte du présent d'abord, passant au plus vite et de son mieux la plaie du moment, et, pour la santé de l'avenir, s'en remettant moins à lui-même qu'à Dieu. Il accepta ses frères tels qu'il nous vint passés les faits, très-libres de foi, et profondément gagnés de deux préjugés qui ont été chers à toutes les nations de tous les âges : l'amour de la famille et le sentiment de la propriété. Il ne songea à s'adresser qu'à leur égoïsme, mais à leur égoïsme bon calculateur. Il borna son rôle à mettre en jeu leur passion pour les intérêts matériels, et ne tendit à son but que par des moyens pratiques tout à fait vulgaires et qui n'ont rien de neuf. Cependant, et c'est en cela que fut sa grande supériorité, il ne perdit point son temps à écrire, comme tant d'autres, des volumes qui s'adressaient à l'humanité entière. Il lut l'homme d'action et de réforme, dans sa maison, dans sa rue; avant d'écarter les bras pour ébranler le globe, il commença humblement par s'emparer du petit entourage dans lequel il vivait. Il prit pour disciples sa femme et ses voisins. Voltaire

déclare que, de toutes les conversions, celles-là lui semblent les plus admirables.

Son ambition se borna à former une société de prolétaires laborieux et rangés, qui se prêterait un secours mutuel contre les chances des maladies qui peuvent sévir à chaque instant, et aussi contre les infirmités qui manquent rarement de se présenter à la fin de la carrière.

La première mise de fonds du sociétaire est fixée à quinze francs, qui se versent en trois paiements de mois en mois. Il n'y a plus ensuite à acquitter qu'une cotisation mensuelle de deux francs trente centimes.

Tout sociétaire malade doit faire avertir le président et se faire délivrer par lui une lettre pour le médecin de la société, ainsi qu'une feuille de service, sur laquelle sont inscrits le jour et l'heure de la déclaration de la maladie.

Il a immédiatement droit aux soins du médecin et aux médicaments.

À compter du troisième jour de la déclaration faite au président, il a droit en outre à deux francs par jour, pendant le cours de la maladie, pourvu qu'elle n'excède pas quatre-vingt-dix jours à partir de celui où les secours d'argent ont été accordés.

Si ce terme est dépassé, il est accordé un franc par jour pendant tout le reste de la maladie.

Dans le cas où cette maladie viendrait, à quelque époque que ce soit, à prendre le caractère d'une infirmité chronique, le sociétaire cesserait d'être considéré comme malade, et d'autres dispositions lui deviendraient applicables.

Ainsi par exemple : tout sociétaire devenu infirme et hors d'état de gagner sa vie, si le compte au moins trois ans de société et d'accomplissement de charges, à droit à une pension de retraite. Cette pension est fixée à soixante francs par an pour trois ans de société. Elle est de vingt francs de plus pour chaque année en sus des trois premières jusqu'à la dixième.

Le sociétaire que l'infirmité atteint après dix ans de société obtient à droit la pension de retraite de deux cents francs.

Cette pension viagère de deux cents francs est accordée également à tout sociétaire qui, pendant trente ans révolus, a fait partie de la société et a exactement rempli les devoirs et obligations qu'elle impose.

Tout malade causé par intempérance ou débâcle, ou survenu à la suite d'une rixe, ne donne droit à aucun secours, à moins que, dans ce dernier cas, il ne soit prouvé, d'une manière précise, que le sociétaire n'a point été l'agresseur.

Les secours qui, par ignorance d'un des cas ci-dessus, auraient été fournis ou délivrés, devront être remboursés par le sociétaire dans le mois qui suivra la découverte du fait, sous peine par lui d'être rayé de la société.

Il est prélevé sur la caisse une somme de quarante-cinq francs pour acquitter les frais du convoi de tout sociétaire ou pensionné décédé, et trente membres sont désignés d'après l'ordre du tableau pour assister à ses funérailles.

Lorsque la femme d'un sociétaire vient à décéder, il est alloué vingt-cinq francs pour aider aux frais de sépulture, et quinze membres sont désignés pour suivre le convoi.

À l'assemblée qui suit le décès d'un sociétaire, chaque membre paye cinquante centimes en plus de ses cotisations ordinaires; le produit de ces cinquante centimes forme, avec une somme égale prélevée sur la caisse, le *denier de la veuve*. Ce dernier est remis à la veuve sur la vu de son acte de mariage, ou, à son défaut, aux enfants légitimes du sociétaire veuf, âgés de moins de dix-huit ans.

Si le sociétaire était célibataire ou veuf sans enfants mineurs au-dessous de dix-huit ans, la collecte ne serait point perdue.

Les affaires de la société se règlent par un bureau et un conseil d'administration. Le rapport n'est fait en assemblée générale une fois par mois. La séance occupe quelques heures d'un dimanche. C'est ordinairement le troisième dimanche du mois.

Le sociétaire paye en outre de sa personne (mais le tour ne revient pour chacun qu'à des époques éloignées) par un service de *ristouler*, service qui consiste à aller visiter les sociétaires malades, à assurer qu'ils ne manquent d'aucun des soins auxquels ils ont droit, et aussi qu'ils observent strictement le repos complet et ne sortent pas de leur chambre, à moins d'un permis du médecin.

Pour éviter des inégalités trop fortes entre les chances favorables et celles défavorables des différents membres, la société ne se recrute que d'hommes valides, entre vingt et un ans et quarante-cinq ans d'âge. Un certificat du médecin de la société doit constater que le candidat n'a aucune infirmité habituelle ou maladie chronique. Le candidat déclare sous serment qu'il a été vacciné ou a la petite vérole, et s'engage à se faire vacciner très-prochainement. Dans le cas où un sociétaire serait reconnu épileptique dans les six mois qui suivraient son admission, sa radiation serait effectuée.

Voilà, ce nous semble, beaucoup d'utilité matérielle produite et par des moyens bien valables, à la portée de toutes les intelligences, et un meilleur marché possible : un sacrifice de quelques heures de temps, données aux séances ou à la visite, dans le cours de l'année, et par jour une épargne de quelques centimes.

Franklin a parlé des avantages qu'un homme doit infailliblement retirer de la bonne habitude d'une épargne quotidienne d'un penny (environ de 2 sous de France). Il n'avait pas prévu le résultat qui peut donner l'association d'un certain nombre de ces minimes épargues administrées avec intelligence.

Et à côté des avantages matériels, d'incalculables avantages moraux ne peuvent manquer de surgir. Comme il n'y a de société possible et durable qu'entre honnêtes gens, l'admission et même le maintien dans la société sont soumis à des conditions sévères. La présentation et la réception d'un candidat occupent trois séances, c'est-à-dire trois mois;

il est soumis en outre à six mois de noviciat. Voilà donc pendant neuf mois tous les yeux dirigés sur lui. Le voilà tenu de s'observer pendant tout ce temps; il prend l'habitude d'une conduite régulière; il s'applique à conquérir le titre indispensable : une bonne réputation.

Admis, lui reste à ne pas laisser entamer son précieux capital moral, à ne pas honteusement déchoir dans l'opinion de ses camarades.

Le sociétaire qui, par sa mauvaise conduite et ses excès, perd l'estime et la considération publiques peut être exclu de la société, par une majorité de deux tiers des membres noirs, à la suite d'une enquête et après qu'il a été entendu dans ses moyens de défense.

Le membre qui, par un rapport reconnu faux, aurait tenté de faire exclure un autre membre, subirait lui-même l'exclusion.

Une combinaison habile de la part du fondateur et qui révèle à elle seule le véritable homme d'action et non le simple théoricien, a été d'intéresser à la prospérité de cette société d'artisans et de journaliers, et d'y introduire en qualité de membres, un petit nombre d'hommes honorables appartenant à la meilleure bourgeoisie de la ville. Ce n'est pas leur assistance pécuniaire qu'il a invoquée; ces membres ne payent que la cotisation ordinaire. Il n'a point vu en eux une sauvegarde dont la société se couvrirait contre les injustes méfiances d'un gouvernement soupçonneux; qu'on se rappelle que la fondation date de quelques mois après les journées de Juillet, alors que le pouvoir conservait certaines allures démocratiques. Sa pensée a été plus profonde. Il a vu en eux des hommes de bien qui, s'ils acceptaient l'honneur offert d'être membres de la société, lui apporteraient mieux que de l'argent, mieux que le bouclier de leur position sociale, l'utile exemple des vertus du père de famille et du bon citoyen. Il a vu en eux des hommes de cœur qui échaufferaient l'innocente ambition de primer par le zèle dans une œuvre philanthropique, en même temps qu'ils seraient à même de consacrer de nombreuses heures de loisir aux fonctions minutieuses et délicates du conseil d'administration; des hommes d' lumières qui fourniraient d'utiles enseignements et ouvriraient de bons avis; des hommes de considération dont la parole aurait plus de poids vis-à-vis chaque membre pris isolément, s'opposerait avec plus d'autorité aux empiétements individuels, dont le regard pénètrerait avec plus d'empire dans l'intérieur de chaque famille et préviendrait avec plus d'efficacité les violations ténébreuses du règlement.

Quant à leur influence à redouter dans l'assemblée, on supposait que l'intérieur bourgeois fût tenté de devenir hostile et d'asservir l'intérêt prolétaire (et en vérité, le cas est ici bien difficile à prévoir), leur très-petit nombre serait une garantie suffisante de leur complète impuissance. La société s'est réservée la plus magnanime omnipotence; ses fonctionnaires sont en réalité les serviteurs du peuple ouvrier.

Grâce à de bons statuts, dus à l'indélicat, grâce surtout au zèle infatigable et intelligent du président, constamment réélu, qui n'a pris la plus grande part à la direction de ses affaires, la société, qui va compter dix-sept années d'existence, a fait honneur à tous ses engagements, sans imposer jamais un supplément de charges à ses membres.

À la séance d'ouverture, elle comptait en tout cinq membres, qui avaient invité le commissaire de police à venir dans une salle de dans le président du haut d'un tonneau. Fidèle à son principe d'être difficile pour les admissions, elle ne s'est retournée que lentement, recevant de dix à vingt membres par année. Elle était bien faite alors qu'elle eut à traverser la crise du choléra et de rudes hivers. Aujourd'hui elle se compose de deux cent cinquante membres environ, ses statuts lui interdisent de dépasser le nombre de trois cents.

Elle a mis en réserve et possède un capital de soixante mille francs. On peut compter que dans treize ans ce capital ira à plus de cent mille francs et pourra servir une vingtaine de pensions de retraite.

Lorsque le menuisier fondateur eut besoin de traiter avec un médecin pour les soins à donner aux malades, il s'en fut trouver un docteur de la ville, aussi célèbre par son talent que par son amour pour les pauvres.

« Que nous prendrez-vous ? »

— Rien.

« J'attendais ce mot de vous. Accepterez-vous au moins d'être membre ? »

— Je m'en ferai honneur.

Et depuis dix-sept ans, le docteur met à la disposition de ses camarades sociétaires ses consultations, son scalpel, et en outre sa consultation mensuelle. Un pharmacien retraité fournit les médicaments presque pour rien. Voilà tous les secours étrangers que la société a reçus.

Une époque où tant de gens que le sort a jetés dans les hautes classes ne songent pas de mendier sous mille formes diverses une aumône au budget, n'est-il pas touchant de voir ce groupe de pauvres ouvriers, trop fiers pour flatter de leur plainte l'insouciance du riche et l'inertie du pouvoir, se sentir mutuellement les coudes et former le carré contre les rudes coups de l'adversité, lui opposant, ce qui vaut mieux que des systèmes ne, un labeur sobre, opiniâtre et probe? Honneur à vous, qui depuis dix-sept ans donnez à votre ville ce noble spectacle! Puisse-je attirer sur vous des regards plus nombreux et vous livrer en exemple à toute la France!

Malheureusement, de telles sociétés ont moins de chances heureuses dans la capitale et dans les grandes villes que dans les petites. Les ouvriers y ont moins d'habitudes durables. L's changeant de demeure trop fréquemment. Ils sont moins en état de se connaître a-sez bien les uns les autres pour répondre mutuellement de leur moralité. La surveillance des visiteurs, le contrôle du conseil seraient à peu près impossibles en ces villes. Comment constater le nombre de jours de maladie et de convalescence réelles? etc., etc. Mais qui empêcherait les ouvriers de nos petites villes de prendre mo-

dèle sur la société de secours mutuels de la ville de Saint-Germain-en-Laye? Espérons que le rôle du menuisier M. Simon, le fondateur, séduira de nombreux imitateurs? Je leur souhaite du fond du cœur de rencontrer et de s'adopter pour auxiliaires deux hommes de bien et de capacité comme le président, M. Queudville et M. Clère.

Qui dira le degré d'influence que l'existence d'associations semblables couvrant la face de la France pourrait exercer sur la tranquillité publique et sur une réforme dans toutes les classes? L'exemple, hélas! qui semblerait venir d'en haut, est presque toujours donné d'en bas. C'est le flambeau des vertus privées, resté allumé dans de rares familles du dix-huitième siècle, qui fit enfin reculer les roues de la noblesse, et ralluma en 89 dans les âmes d'élite le flambeau des vertus publiques. Dénouons le sentiment des nobles devoirs et la probité qui semblent aller se réfugiant au cœur du prolétaire, et nous forcerons la jeunesse dorée de notre époque à rougir de ses folies et tout au moins à en voiler le scandale. Le jour où la vertu courra les rues, croyez bien que le vice n'y sera plus si mettre à la fenêtre des gânes.

SAINTE-GERMAIN LÉDUC.

Histoire de la Semaine.

La manifestation calme et imposante des électeurs de la Seine et des députés de l'opposition au Château-Rouge, les discours prononcés dans cette occasion, au milieu des applaudissements des convives, par M. Duvergier de Hauranne, Orlon Barrot et par quelques autres orateurs, ont servi de texte cette semaine à la polémique des feuilles ministérielles. Ce qu'elles ont dit du reste de cette réunion, en la critiquant, nous nous bornons à la répéter pour en faire l'éloge. Le *Journal des Débats* l'a dit avant nous : « Aucun désordre n'a été dans ce banquet où l'on a plusieurs fois joué et chanté la *Marseillaise*, dépeinte par les curieux attroupés à l'extérieur du jardin, » M. Duvergier de Hauranne a déclaré ses vœux pour et à la réforme électorale, » « M. Orlon Barrot a répondu et fit tout ce qu'il appelle les actes de corruption du gouvernement. »

Maturé le satisfait délivré par nos 225, malgré les traits de la *Morale en action* dont M. Allard a voulu donner lecture à la chambre des députés, cette assemblée n'a pas paru bien persuadée que l'administration de la guerre, celle qui se trouvait en cause à la fin de la semaine dernière, fût une gardienne plus vigilante des intérêts de l'Etat que certaines autres administrations; et, en apprenant les détails des affaires Bénier père et fils, de l'affaire Survel, de celle du comptable du Gros-Cailion, ainsi mal surveillé par ses vérificateurs que par sa sentinelle, la Chambre, moins crédule que madame Pernelle, a dit du département de la guerre : « ... Tout ce qu'il contrôle est fort mal contrôlé. » Cette semaine c'était le tour du département de la marine, qui paraît avoir aussi ses Bénier.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS. — Le conseil municipal de Paris est en session et il y demeurera jusqu'au 7 du mois prochain. — Nous avons eu occasion d'exposer dans le dernier numéro que des membres du conseil cherchaient en dehors de la surtaxe de l'octroi les moyens de faire face au renouveau de l'emprunt de 25 millions, déjà voté par la chambre des députés. L'un d'eux a exposé qu'on comptait à Paris 350 à 400 000 cheminées, et que, si on les frappait chacune d'une contribution de 10 francs, on trouverait dans cet impôt nouveau un revenu de 5 ou 4 millions. Cette proposition sera examinée.

CONVENTION ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — Des documents, concernant l'Inde et les îles de la Société, ont été présentés au parlement britannique. Par la principale de ces pièces, datée du 19 juin dernier, nous reconnaissons l'indépendance absolue des îles Malouine, Râitèa, Borabora et autres petites îles adjacentes et indépendantes, renouant par elles à tout protecteur, et nous obligeant même à empêcher que tout chef régnant à Taïti puisse étendre sa domination sur ces îles. Enfin, par une déclaration de M. de Sainte-Anlaire, nous nous obligeons même à garantir la liberté d'émigration de Taïti pour ces îles. — Comme on le voit, ce sont des obligations unilatérales et sans compensation.

MAVOTTE ET NOSSI-BÉ — L'attention publique a été un peu détournée chez nous de ces possessions, par suite du vote de la Chambre qui a repoussé ou plutôt ajourné une expédition à Madagascar, ne voulant pas en confier la direction à un cabinet entre les mains duquel les expéditions extérieures ont toujours été pour nous l'occasion de mécomptes cruels. Toutefois, nous sommes certain qu'on lira avec intérêt les renseignements suivants extraits du rapport du capitaine Margolin, commandant le navire le *Bisson*, arrivé ces jours derniers de Bourbon à Nantes, et qui a séjourné tant à Mayotte qu'à Nossi-Bé, du 26 mars au 31 août 1846, c'est-à-dire pendant plus de cinq mois.

Le 12 décembre 1845, l'appareil de la rade de Paimboeuf par un vent de terre à Mayotte, où je suis arrivé le 26 mars 1846. Nos travaux sur cette rade furent pénibles; car il fallait que mon équipage chargeât les embarcations, les remorquât jusqu'à terre, aidé à mettre les marchandises sur le quai. Les choses se sont bien améliorées depuis, ainsi qu'on va le voir dans la suite de cette note.

Ce qu'on m'avait dit en France sur Mayotte, que Mayotte me donnait des inquiétudes pour mon équipage, qui, sortant en sneur de la cale du navire, était cinq minutes après dans l'eau jusqu'à la ceinture, encouragé par ma présence et celle d'un officier du bord.

Après avoir mis la cargaison du *Bisson* à terre, nous disposâmes le navire pour à le prendre un chargement de bœufs à Nossi-Bé. Les difficultés que nous pouvions y rencontrer pour nous procurer du foin nécessaire à la nourriture de ces animaux nous décidèrent à le faire nous-mêmes sur la grande terre de Mayotte.

Je fis donc embarquer six hommes de l'équipage dans mon canot, et nous nous dirigeâmes vers la vallée de Kony,

où nous trouvâmes des pâturages magnifiques, dans lesquels nous commençâmes nos fauches. Nous continuâmes chaque jour, jusqu'à ce que nous eûmes coupé, séché et pressé par nous-mêmes quatre cents balles de foin. Nous coupâmes également assez de bois pour fire un grenier au navire, et pour notre consommation de dix mois. Pendant le temps que nous avons été occupés à ce travail, nos hommes ont montré le plus grand zèle, et conservé toute leur gaieté. Je leur laissais quelques heures de distraction, pendant lesquelles ils couraient le pays, rapportaient des cocos, des bananes et des amans, qu'ils partageaient le soir, à bord, avec leurs camarades; aussi chaque matin, à cinq heures, était-ce à qui s'embarquerait le premier pour la grande terre. Le dimanche, ils s'y rendaient encore par permission pour leur plaisir. Enfin, après cent quinze jours sur rade de Mayotte, j'en suis parti sans avoir eu un seul homme malade, et même sans qu'aucun d'eux ait eu la moindre indisposition.

J'ai fait un voyage autour de Mayotte; j'ai visité l'intérieur pendant huit jours. J'ai été à même de contempler la riche végétation de cette île, si heureusement située à l'abri des ouragans. On aurait pu penser qu'au voisinage de l'équateur, les fortes chaleurs pouvaient nuire à cette végétation; mais indépendamment des pluies qui se font sentir aux reversements des moussons, la rosée est tellement abondante, que la terre qui s'ouvre par les fortes chaleurs du jour, se trouve le matin entièrement fermée par cette rosée bienfaisante. Le manque de bras aurait pu seul entraver le développement de la culture; mais les mesures prises par le gouvernement pour permettre l'introduction des engagés des îles voisines ne laisse plus de doute sur la réussite de la colonisation, et dans peu d'années, Mayotte donnera des produits considérables.

Kien n'est plus beau que l'intérieur de cette nouvelle possession française. Presque toutes les baies ont des rivages où des bateaux d'un assez fort tonnage peuvent entrer. Elle est sillonnée par une infinité de ruisseaux, dont quelques-uns sont assez forts pour y faire marcher des moulins.

Comme point militaire, Mayotte est de la plus haute importance. Son port doit être considéré comme l'un des plus beaux du monde, et l'on peut dire qu'il entoure l'île, puisque partout il y a mouillage, et que les navires y sont à l'abri.

L'administration de Mayotte met à la disposition du commerce tout ce que renferment les magasins du gouvernement. Ces approvisionnements étaient peu importants au commencement de mon séjour; mais le 1^{er} ju 1846, la gabarre le *Dromadaire* a mouillé sur rade pour servir de ponton de crâne, apportant tous les objets nécessaires à la réparation des navires de tout tonnage, et aujourd'hui une frégate même peut abriter en carène et se réparer. Enfin, dès le 20 juillet 1846 un bateau plat, de la force de vingt tonneaux, construit à Mayotte, pouvait être mis à la disposition des navires marchands pour la mise à terre de leurs cargaisons. Un second bateau semblable, destiné au même usage, était en construction. Depuis la prise de possession, les habitants qui avaient fui la domination du sultan Andrian Soaly reviennent, et déjà la population s'est accrue de moitié.

De Mayotte, je me suis rendu à Nossi-Bé, où je suis resté quarante-huit jours. Ainsi, après cent cinquante-sept jours dans ces parages, où nous avons été aussi soustraits à terre qu'à bord, je n'ai pas en un seul malade, et après dix-neuf mois de mer, je n'ai ramené tout mon équipage en parfaite santé. Je dirai donc, avec la plus profonde conviction, que Mayotte, une fois cultivée, sera aussi saine que nos autres colonies, et j'ajoute même que si, à la Martinique, à la Guadeloupe, à Cayenne, à Calcutta, mon équipage avait éprouvé les mêmes fatigues, j'en eusse certainement perdu une partie.

SÉNÉGAL. — Le capitaine Masset, commandant le navire la *Jeune-Raymonde*, entré ce matin au Havre, a quitté Goriée le 19 mai, laissant sur rade les navires de guerre suivants : *l'Australie*, *l'Adour*, la *Comète*, *l'Irondeille*, le *Thaïs* et la *Recherche*. *L'Élan* était parti le 16 pour le bas de la côte et la *Jonquille* était en Gambie.

On venait d'apprendre, vers la mi-mai, que plusieurs missionnaires français étaient détenus aux îles dans les Etats du roi de Cayor; mais, au départ du capitaine Masset on ignorait encore quel parti prendraient les autorités françaises à cet égard.

La *Jeune-Raymonde* a rapatrié le capitaine Berindoagne, le second, le maître d'équipage et un novice du navire le *Basque*, du Havre, perdu le 19 mars sur les îles du cap Vert. Trois matelots et un novice du même équipage ont été dirigés sur Marseille par le *Castor*, de Nantes. Le cuisinier, un novice et le mousse sont restés en subsistance à Goriée, sur la corvette de charge *l'Adour*, jusqu'à prochaine occasion pour France. Quant aux passagers, ils ont dû partir le 11 mai de l'île de Sclapour le Brésil.

COCHINCHINE. — Après l'engagement qui a eu lieu dans la baie de Tonkin, les marins de la *Victorieuse* apparemment plusieurs petites embarcations désarmées qui s'arrêtaient. On les recueillit, et on s'aperçut que ces embarcations, qui se voyaient de canots aux corvettes cochinchinoises qu'on venait de détruire, étaient en métal; leur coque était faite de petites feuilles de cuivre très-minces, et il en était fait dans leur construction aucune parcelle de bois. Nos marins n'en avaient jamais vu de semblables. Ces canots seront rapportés en France, et figureront au nombre des objets curieux du musée naval.

HAITI. — Une correspondance du Port-au-Prince, du 10 juin, donne les renseignements suivants sur la convention conclue entre M. Levasseur, consul de France, et le président Soulouque, relativement à l'indemnité française :

Sous l'empire du traité originel, Haïti devait payer à la France 12 millions de dollars à partir de 1858 jusqu'en 1867.

ETATS GÉNÉRAUX DE PRUSSE. — MEMBRES DE LA CURIE DES SEIGNEURS APPARTENANT A LA AMILLE ROYALE.



Hert-Guillaume-Albert, lieutenant général et grand inspecteur de l'artillerie.

Friedrich-Alexandre, général d'intendance.

Frédéric-Albert, lieutenant général.

Fr.-Guil.-Georges-Ernest, lieutenant général, commandant des gardes du corps.

Fr.-J.-Louis, prince de Prusse, possesseur d'un commandement des gardes du corps.

I.-G.-L.-von-matthe, chef de bataillon dans le 1^{er} régiment des gardes à pied.

Frid.-Guil.-Charles, général de cavalerie, gouverneur militaire du Luxembourg.

Friedrich-Guillaume-Waldemar, major général des dragons de la garde.

Par suite du nouveau traité, la France conviendrait de s'abstenir de toute réclamation jusqu'en 1849, et la république haïtienne s'engage à réserver la moitié de ses revenus annuels, provenant des droits d'importation, à titre de fonds inaliénable, pour payer la dette française.

M. B. Arduin devait partir immédiatement pour la France avec le titre de consul général de la république haïtienne. M. Levasseur, consul de France, qui réside à Port-au-Prince depuis quinze ans, et vient de négocier le dernier traité, retournera en Europe. Son successeur était déjà arrivé.

ESPAGNE. — La correspondance ministérielle de Madrid annonce que le ministère paraît avoir renoncé, quant à présent, à toute tentative de rapprocher les royaux époux. Tous les efforts précédemment tentés étaient venus se briser contre la volonté du roi.

La reine, à qui, par suite de cela peut-être, l'utilité du mariage ne paraît pas bien démontrée, après s'être opposée à l'union de son beau frère don Henrique avec mademoiselle de Castellar, refuse aujourd'hui son assentiment à celle du général Portillo avec l'infante Josefa, sa belle-

sœur, naguère sa compagne d'exercices équestres, aujourd'hui en disgrâce avec son père don François de Paule.

— MM. Bravo Murillo, de Santillan, Olivais, Seya, Lo-

pour déclarer que, contrairement à ce qu'avance cette feuille, ils n'auraient jamais eu connaissance, étant ministres, des prétentions que le roi don Francisco de Asis aurait affichées, à l'autorité dans l'intérieur du palais et à la gestion du patrimoine royal. Le cabinet Soto-Mayor, ajoutent ces messieurs, n'a jamais eu à s'occuper de cette question. MM. Mon, Pidal, Sanz et Caneja, de leur côté, adressent collectivement aussi une lettre dans le même sens au *Correo*. Les uns et les autres se croient obligés à cette démarche, parce que la fermeture du parlement les empêche de donner leurs explications à la tribune. *El Correo*, après avoir publié les lettres, n'en maintient pas moins son assertion, à savoir : que la mésintelligence entre le roi et la reine aurait éclaté sous le ministère Soto-Mayor, que ce ministère se serait prononcé pour le roi, et que cette circonstance aurait amené le changement d'administration.

— A l'occasion de l'expédition des troupes espagnoles en Portugal, la reine Isabelle vient de faire le général en chef Concha marquis du Douro. Le journal *l'Espanol* fait remarquer que ce titre a déjà été décerné par Jean VI au duc de



Village d'Ambaoroa, à Nossi-Bé.



Vue de Mayotte, prise de Choa.

Wellington, qui l'a transmis à son fils aîné, aujourd'hui anéanti sous ce nom dans les salons de l'aristocratie.

— Le ministère espagnol vient de décider qu'il ferait un emprunt de 25 millions de francs à courte échéance, en l'ab-

sence des cortès, qui, comme on le sait, se trouvent prorogés sans époque fixée pour leur prochaine réunion.



Vue du plateau de Helleville, à Nossi-Bé.

PORTUGAL. — Nous avons annoncé la reddition d'Oporto aux troupes espagnoles. Depuis cette nouvelle sont arrivés les détails sur la capitulation. Le colonel Wylde, dont le

gouvernement anglais aura à désavouer la conduite s'il n'en veut assumer la responsabilité, a refusé de laisser comprendre les noms du comte Das Antis et du comte St d'Ant-

deira dans l'amnistie accordée comme condition de la reddition. — Le duc de Terceira a été nommé gouverneur d'Oporto. Ce choix dénote un esprit de réaction.

— Le *Diario do Governo* de Lisbonne publie le décret royal ordonnant la mise en liberté des prisonniers faits à Torres-Vedras, et qui n'avaient été déportés en Afrique.

OUVERTURE DE LA DIÈTE SUISSE. — Cette solennité a eu lieu le 3. Dès la veille, les députations précédées de leurs huissiers aux couleurs cantonales, et les ministres étrangers en grand costume, sont allés au *Stift* faire visite au président du directoire. — Le 3, les députés catholiques ont assisté à un service dans l'église française. A huit heures et demie, le cortège, composé de toutes les députations en costume réglementaire (habit noir, chapeau français et épée), avec leurs huissiers, du conseil fédéral militaire, de la chancellerie fédérale et d'une suite de quarante officiers, est parti de la salle de la diète et s'est rendu à l'église du Saint-Esprit. Des compagnies d'infanterie et de carabiniers escortaient la haie. Le président du grand conseil, le conseil exécutif et le corps diplomatique, composites des ministres et secrétaires de légation de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Belgique, de Sardaigne et de Naples. — Les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie se sont fait remarquer par leur absence. Le nonce et le ministre de Bavière s'étaient fait excuser.

M. Ochsenein, président, a lu un discours remarquable, dans lequel il s'est élevé à de hautes considérations. Sa lecture a duré environ vingt minutes. Après la prestation du serment fédéral, les députés sont retournés d'us le même ordre dans la salle de la Diète, où les pouvoirs ont été vérifiés.

D'après une correspondance de Berne M. de Bus-les-Comtes aurait lu, le 7 de ce mois, à M. Ochsenein, une dépêche de M. Guizot, qui non-seulement approuve tout point le discours écrit, remis le 2 juin au président du vortort par l'envoyé français, mais encore renchérit sur les doctrines émises dans cette pièce courue. M. Ochsenein aurait, dit-on manifesté le plus vif étonnement de ce que la note de M. Guizot différait si essentiellement des explications données récemment par ce ministre à la chambre des députés.

PRUSSE. — Nous avons annoncé la clôture de la diète prussienne et le brusque dénoûment qui a terminé, d'une manière tout au moins inattendue, la première session du parlement de Berlin. Le bruit s'était répandu depuis que des poursuites disciplinaires seraient dirigées contre les députés en même temps fonctionnaires publics qui ont refusé de prendre part à l'élection des comités, et qu'en outre on procéderait, par voie légale, contre tous les autres membres non fonctionnaires qui n'avaient pas voulu prendre part à l'élection, se flattant d'obtenir contre eux un arrêt qui les priverait de leur mandat. La *Gazette de Cologne*, qui avait la première mis cette nouvelle en circulation, sur la foi d'une correspondance de Berlin, annonce aujourd'hui que le ministère et la cour ont renoncé à ces mesures.

— L'acte d'accusation dressé par le gouvernement prussien contre les Polonais qui ont pris part à la grande conspiration de l'année dernière est maintenant imprimé. C'est un document de la plus haute importance et qui jettera certainement une lumière considérable sur les tristes événements qui ont ensanglantés les diverses provinces de l'ancienne Pologne. On y voit des révélateurs les plus essentiels qu'il doive, dit-on, produire, c'est de montrer la vraie part qu'il faut faire dans tout ce mouvement aux influences communales, auxquelles on avait cru d'abord devoir attribuer tout entier. Il ressort en effet de cette instruction, qui semble dirigée avec beaucoup de soin et de méthode, que les idées communistes étaient complètement étrangères aux chefs que le comité dénonçait, siégeant à Versailles, avait envoyés dans le grand duché de Posen. C'était à Posen même qu'il y avait d'abord un parti communiste contre lequel l'émigration lutta tout qu'elle put, et ce fut pour prévenir de plus grandes dissidences que l'insurrection même se trouva précipitée. L'acte d'accusation forme un volume in-quarto de près de cinq cent pages. Il est intitulé : « Acte d'accusation dressé par le procureur général auprès de la royale chambre de justice contre les personnes impliquées dans l'entreprise tentée pour rétablir un Etat polonais avec les limites qu'il avait avant 1772, tentative qualifiée de haute trahison. » Il y a là, comme on voit, procès capital. L'exposé sommaire des faits généraux est suivi d'un réquisitoire particulier contre chacun des accusés. Les accusés sont au nombre énorme de deux cent cinquante-quatre. Cette lourde affaire sera une rude épreuve pour le tribunal chargé d'inaugurer dans si vastes proportions la publicité maintenant en usage pour les procédures criminelles.

Quelques-uns de ces réquisitoires spéciaux offrent des détails intéressants. L'homme que ces documents désignent comme chef de la conspiration, celui que, selon l'accusation, l'émigration démocratique avait envoyé pour se mettre à la tête du mouvement, est Louis Mieroslawski. Il est né en France, à Nemours. Son père, lieutenant-colonel dans l'ancienne armée polonaise, était aide de camp du maréchal Davoust. Il est âgé de trente-trois ans. Il a participé à la révolution de 1831, et il en a plus tard publié l'histoire à Paris même, où il avait également donné une *Histoire de la Pologne* depuis Sobieski.

GRÈCE. — Les scrutins électoraux donnent presque partout une majorité considérable aux candidats du ministère Coletti.

— Le général Grivas a fait une tentative d'insurrection dans l'Acarnanie; mais, carné immédiatement par les troupes du gouvernement, il a été obligé de se réfugier avec tout son monde à Sainte-Maure, une des îles Ionniennes, sous la protection de l'Angleterre. — Le *Moniteur*, arc, du 30 juin, en rendant compte de ces faits, insinue que Grivas doit avoir compté sur les secours plus ou moins directs du gouverneur anglais de Sainte-Maure.

RIO DE LA PLATA. — Des lettres de Montevideo du 8 mai annoncent l'arrivée dans la Plata, le 7, de lord Howden et de M. le comte Walewski, ministres plénipotentiaires char-

gés, de la part des gouvernements de France et d'Angleterre, de régler définitivement les relations de la république argentine avec les puissances européennes et la république de l'Uruguay. Les deux ambassadeurs ne sont restés que fort peu de temps sur la rade de Montevideo. M. Walewski s'est descendu à terre, et, après une conférence de quelques heures avec les autorités, a continué, avec lord Howden, sa route pour Buenos-Ayres.

PÉROU ET BOLIVIE. — D'après les dernières nouvelles reçues de Valparaiso jusqu'à la date du 1^{er} mai, une guerre de tarifs douaniers existe le Pérou et la Bolivie était sur le point de se couvrir en une guerre véritable; les deux républiques faisaient de grands armements, et une collision semblait imminente.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE. — Les nouvelles du Mexique venues par le dernier steamer des Antilles vont jusqu'au 22 mai pour Tampico, et au 2 juin pour la Vera-Cruz. Les maladies commençaient à sévir dans cette dernière ville, bien qu'on ne fût pas encore dans la saison des pluies. Les hôpitaux ainsi que les églises étaient encombrés de malades; vingt à vingt-cinq succombaient par jour. L'escadre américaine se trouvait mouillée à l'embouchure de la rivière d'Alvarado, et les bâtiments anglais de la station s'étaient vus forcés de gagner la large pour échapper à la fâcheuse influence du climat. Il ne restait plus à Sacrificos que le brick français le *Pytlade* et le brick espagnol le *Marion*.

On venait de recevoir à la Vera-Cruz la nouvelle de l'entrée du général Scott à Puebla; il devait marcher immédiatement sur Mexico, qu'il aura sans doute atteint le 16 juin, pendant que le général Taylor se proposait aussi de tenter au nord une expédition contre San-Luis-de-Potosi.

Santa-Anna avait décidément renoncé à la présidence, après l'accueil qui lui avait été fait à son retour à Mexico. Le général Herrera et don Angel Urrea restent les deux seuls candidats sérieux en présence; on espérait que le premier serait élu; et, dans ce cas, on ne doutait pas de voir bientôt s'ouvrir des négociations pour la conclusion de la paix.

PRIX DE VENTE. — On doit se rappeler la noble et courageuse conduite de la servante de madame Clanchet, lors des troubles déplorables qui ensanglantèrent Buzançais. L'Académie française, prenant en considération le rapport qui lui a été adressé sur ce fait par l'administration départementale, vient de décider que le prix de son fondé par M. de Montyon serait décerné à Madeleine Blanchet, dans la séance solennelle du mois d'août prochain.

NÉCROLOGIE. — Un ancien ministre de la guerre, M. le lieutenant général Baron S. Schneider, député de la Moselle, vient de mourir à Paris. — L'armée a également perdu le maréchal de camp baron Balthazar d'Arcy.

Sommaires.

MOEURS, COSTUMES, PAYSAGES, INCIDENTS.

Suite. — Voir pages 203, 266 et 294.

Nous venions de sortir du village, et nous n'étions à peine qu'à une portée de pistolet de la dernière case, quand soudain un cri semblable à celui de la veille au soir frappa de nouveau nos oreilles. Non, tien ne peut rendre le déchirement intérieur que cause ce cri. Peut-être, cependant, peut-on se le figurer en le comparant, par la pensée, à celui que doit pousser une âme tombant dans le gouffre infernal! Comme il semblait partir de derrière nous, Poidam et moi nous nous retournâmes; Ninka et Oïlée, qui marchaient devant nous à quelque distance, se rapprochèrent saisies de frayeur.

Par ce mouvement les deux femmes n'étaient plus devant nos regards. Tout à coup elles nous poussèrent des cris terribles. Je les vis face. Une bête énorme et velue, haute de plus de six pieds, un orang-outang enfin, faisait tous ses efforts pour s'emparer d'Oïlée. Poidam et moi nous nous précipitâmes sur lui comme un noyadeur à la mer. Nous n'eûmes pas le temps de franchir la distance qui nous séparait de l'animal. En nous voyant accourir, rapide comme la pensée, il assina un coup de bâton sur la tête de la mère qui s'attachait à sa fille. Elle tomba sanglante sur le sol. Poussant alors un cri de triomphe, il laissa son bâton et s'attaqua à nous avec une agilité incroyable, emportant Oïlée évanouie dans ses bras. Jugez de notre perplexité et de notre épouvante à ce spectacle!

Les hommes de la vie sauvage sont prompts, entre tous, à prendre un parti. Poidam, après m'avoir fait signe de rester surveiller les mouvements du ravisseur et Ninka blessée et expirant, s'éloigna en courant vers le village. Le singe s'était assis sur une branche d'arbre. Là, il lâchait, par des caresses et en frappant de ses pattes velues dans les mains de la jeune fille, de la faire revenir à elle. Inutiles efforts! Et, eût-il réussi à ramener cette jeune et craintive personne au sentiment de l'existence, qu'elle se serait évanouie de nouveau en se voyant dans les bras... d'un bel *cachucha*, s'écrierait-elle, en son langage expressif, un Espagnol (1).

Donc la mère et la fille étaient évanouies l'une, étendue sur le sol et la tête sanglante, l'autre entre les bras du pittoresque satyrus. En dormant tous les soins possibles à la pre-

(1) Dans le langage enthousiaste des Espagnols, *cachucha* (prononcez *cachucha*) ne sert pas seulement à désigner la danse voluptueuse que chacun connaît. Le mot est, pour l'Andalous, la traduction de toute sensation vive, de toute affection inexprimable, de toute extase, de tout délire des sens ou de l'esprit. Tout ce qu'il admire, tout ce qu'il aime, sans pouvoir le comprendre, est *cachucha*. Sa mère dressa une fois le bras, et entendit que le frappe d'un coup de poignard; le vaisseau qui tonne en fondoyant une place, la nacelle qui fend l'onde, le beau, le terrible, le mauvais, l'étrange, sont pour lui autant de *cachucha*! Il se fit écri *Cachucha* en voyant Oïlée dans les bras étreignant du singe. Le mot veut à lui seul une poétique, et devant lui notre pauvre langue pâlir.

mière, c'est-à-dire en élançant le sang qui coulait de sa blessure, je ne perdais pas de vue l'orang-outang qui continuait ses caresses. A force de sons, je parvins à faire revenir Ninka à elle. En ce moment, un galop précipité se fit entendre. Poidam, accompagné d'une vingtaine de naturels, montés sur ces petits chevaux de Sumatra, azules, vigoureux, infatigables, apparut au bout du sentier. Ils furent bientôt près de moi. Nous entourâmes l'arbre. L'orang-outang voulut fuir. Cela n'était pas facile avec une proie sierte. Il l'essaya pourtant en sautant dans un autre arbre avec Oïlée sous son bras. Cette secousse fit revenir la jeune fille, éfilayée, mais nous voyant en grand nombre, elle se rassura, prit courage et se cramponna vigoureusement à une branche. Je fis alors témoin du spectacle le plus étrangement dramatique- comique qui se puisse imaginer. Filérez-vous le pittoresque satyrus se mettant à genoux devant Oïlée, qui continuait de le regarder avec terreur, et posant la main tour à tour sur son cœur, sur sa tête, qu'il courbait aussi bas que possible. Il prétendait par là exprimer son amour, son dévouement, son respect, et voulait encazer Oïlée à le suivre. Cette pantomime fut à la fois si pathétique et si réjouissante, qu'elle m'eût fait rire aux larmes dans toute autre circonstance. Oïlée lui faisait signe avec douceur que non. Nous attendions avec anxiété le résultat de ce muet entretien. Enfin, ne pouvant réussir à l'entendre la jeune fille, il se leva, la prit par les mains et l'engagea à fuir. Il lui fit mal; Oïlée poussa un cri de douleur. Il lui lâcha aussitôt la main, et se remit humblement à genoux comme pour lui demander pardon de cette violence. Il recommença ses muettes mais énergiques prières. Elles furent inutiles. Alors un accès de rage le prit. Il secoua l'arbre de manière à le déraciner; et bondit, çà et là, comme un chacal en fureur. Un moment il s'écarta un peu. Cela suffit pour délivrer Oïlée. Poidam lui envoya une balle. Elle fut un saut de six pieds en l'air, rebomba sur la même branche, rebondit, rebondit, et partit comme un trait à travers le feuillage. Je pourrais lui en dire encore, mais nous élançâmes tous à sa poursuite, excepté quelques hommes indigènes qui restèrent pour donner des secours aux femmes et les reconduire au village.

Les arbres étant clair-émondés en cet endroit, nous ne tardâmes pas à rejoindre le fuyard. Dès qu'il se vit poursuivi, il révéla une agilité surprenante. Sautant d'un tronc d'arbre à un tronc d'arbre, d'une branche à une branche, il fuyait avec une vigueur et une rapidité incroyables. Si nous eussions été dans un bois plus épais, nous l'eussions eu bientôt perdu de vue; car, dans sa course aérienne, il allait aussi vite que nos chevaux lancés au galop. Dans cette fuite, il offrit l'aspect d'un homme de haute stature, couvert de cheveux hirsutes et noirs, mais dont l'allure précipitée aurait de temps en temps besoin d'un appui. Il le trouva, tantôt dans ses mains appuyées sur les troncs d'arbres, tantôt dans les branches qui pendaient sur sa route. Cette nécessité d'un soutien m'expliqua pourquoi ces animaux voyagent avec des femmes. Sans doute que leurs jambes, très-courtes, sont trop faibles pour soutenir leur corps gigantesque. Malgré cet inconvenient, sa mobilité et sa souplesse étaient si grandes, que nous ne pûmes parvenir à l'ajuster.

Cette chasse ardente dura environ une heure. Elle fut, ma foi, duré bien plus longtemps, si quelques habitants d'un village près d'où nous passâmes sans y faire attention, ne emportés que nous étions par nos vélocités, comme un tourbillon, ou comme les morts échevillés de la ballade allemande, — ne fussent venus à notre aide. Les arbres devenant de plus en plus rares, nous convînmes d'environner l'animal. Ce fut bientôt lui au moyen de nos excellentes moutures; et, après avoir abattu quelques arbres, nous parvînmes à l'isoler.

Reconnaissant l'impossibilité de fuir désormais, l'orang-outang poussa des cris aigus et perçants, comme s'il eût voulu appeler à son secours. Nous réitérâmes rapidement cependant le cercle que nous avions formé autour lui. Lorsque nous fûmes à une certaine distance, nos balles allèrent lui porter nos intentions. Une d'elles sans doute lui lésa les pommus, car à l'instant il vomit presque tout son sang. Il descendit, ou plutôt tomba de l'arbre sur lequel il était perché, et se releva dans d'épaisses broussailles. Nous le croyions expirant dans sa retraite feuillée, quand tout à coup il bondit de nouveau et courut vers d'autres arbres. On s'élança vers lui; on le cerne, on l'assaille. Loïn de céder au nombre, il redressa fièrement sa haute taille et prit l'attitude d'un homme déterminé à se défendre vigoureusement jusqu'à la mort. Nous le vîmes à coups de lance. Il en saisit une et la rompit en deux comme nous feriez d'un brin d'herbe. Puis, ayant gardé la plus longue des deux moitiés, il se mit à faire des moulinets, si vifs, si pressés, qu'il formaient autour de lui avec son bâton un cercle continu, il eût coupé en deux les meilleurs bâtonniers du monde. Persuadés que cet exercice l'épuiserait complètement, nous nous fîmes à distance. Cela ne tarda pas à arriver. Le pauvre animal, ayant perdu tout son sang et sentant ses forces s'épuiser, lâcha mollement son bâton, s'écroula et prit l'expression de la plus suppliante douleur. Il toucha ses blessures, et nous les montra l'une après l'autre d'une manière si pitoyable que je m'en sentis ému. Il n'était plus temps; il tomba mort à nos pieds percé de coups.

Etendu sur le sol, l'orang-outang paraissait avoir six pieds de haut. Son corps était bien proportionné. Sa taille, mince par le bas, était large et carrée par le haut. Il avait les yeux grands, quoique petits comparés aux nôtres. Son nez paraissait plus saillant que chez aucune espèce de singe. Sa bouche était très-fendue. Une barbe frisée, couleur noisette et de trois pouces de long, ornait ses lèvres. Ses joues et son menton: s'en semblaient plutôt un ornement qu'un disgracieux appendice. Pas une de ses lèvres n'était déformée par un saisissement, et la rompre en deux comme nous feriez d'un brin d'herbe. Puis, ayant gardé la plus longue des deux moitiés, il se mit à faire des moulinets, si vifs, si pressés, qu'il formaient autour de lui avec son bâton un cercle continu, il eût coupé en deux les meilleurs bâtonniers du monde. Persuadés que cet exercice l'épuiserait complètement, nous nous fîmes à distance. Cela ne tarda pas à arriver. Le pauvre animal, ayant perdu tout son sang et sentant ses forces s'épuiser, lâcha mollement son bâton, s'écroula et prit l'expression de la plus suppliante douleur. Il toucha ses blessures, et nous les montra l'une après l'autre d'une manière si pitoyable que je m'en sentis ému. Il n'était plus temps; il tomba mort à nos pieds percé de coups.



cutés par M. Roussel; à gauche, Jésus-Christ des pieds de la croix aux pieds de sa sainte mère, et sainte A

duant ses armées, exécutés par M. Branger, dont Sèvres regrette vivement la retraite récente.

Ces quatre vitraux ont été composés par M. Larivière, et ils lui font le plus grand honneur.



Arrivée du roi à la chapelle de Dreux.

Le porche conduit immédiatement au chœur, espace circulaire de style byzantin surmonté d'une immense coupole, qui répandrait une trop vive clarté si elle n'était occupée par la belle verrière dont nous avons donné le dessin; elle représente la Pentecôte et elle a été exécutée à Sèvres par d'habiles artistes, MM. Roussel, Apoil et Jules André, d'après les cartons de M. Larivière.

De belles sculptures ornent la voûte; au milieu des rosaces, quatre pendentifs retracent les quatre évangélistes; quatre bas-reliefs d'un beau travail représentent, du côté du maître-autel, à droite, sainte Amélie; à gauche, sainte Adélaïde, due au talent de M. Seurre; du côté du portail, à droite, saint Ferdinand; à gauche, saint Arnould, évêque, habilement exécutés par M. Nanteuil.

À droite et à gauche du chœur, des tribunes aux quelles on arrive par des degrés partant de la nef augmentent la surface de la chapelle, et reçoivent du dehors une grande lumière par trois larges fenêtres ogivales. C'est là que sont placés les vitraux dont nous donnons le dessin, pour en rendre la description plus facile. Les figures, exécutées d'après les cartons de M. Ingres, sont, à droite en entrant du côté du porche: saint Louis, par M. Roussel; sainte Isabelle, par M. Lacoste; saint Germain, par M. Bonnet; sainte Radegonde, par M. Apoil; saint Remy, évêque, et sainte Bathilde, tous deux par M. Lacoste.

À gauche, ce sont: saint Philippe, par M. Lacoste; sainte Anélie, par M. Roussel; saint Ferdinand, par M. Apoil; sainte Clotilde, par M. Lacoste; saint Denis et sainte Gene-

Les figures de M. Ingres sont encadrées dans des bordures artistement composées par M. Viollet-Leduc, et cepen-

tes l'une pour l'autre; elles laissent peut-être aussi passer un peu trop de lumière blanche.



Dreux. — Vitraux exécutés dans une des chapelles latérales sur les cartons de MM. Ingres et Viollet-Leduc.

dant l'ensemble du vitrail paraît souffrir de la réunion de deux parties qui ne nous semblent pas avoir été fai-

produits, porte pour inscription Mater dolorosa; le Christ étendu mort aux pieds de sa mère, frappe d'étonnement.

L'enfoncement des tribunes porte à la partie supérieure deux bas-reliefs d'une heureuse composition: à droite, l'Adoration des mages, par M. Chambard, et à gauche la Résurrection du Sauveur, par M. Bonassieux.

Le passage du chœur au sanctuaire est marqué par deux autels latéraux, consacrés, l'un au roi saint Louis, l'autre à l'apôtre saint Philippe, patron du roi: ces deux autels sont ornés de deux fort belles statues en pied, dues au ciseau de M. Barre.

Le sanctuaire conduit directement par un double et élégant escalier, à la chapelle de la sainte Vierge, qui dépend de la chapelle basse; elle est entièrement de style gothique, en dedans comme en dehors. C'est là que sont placées les tombes, d'un style sévère mais correct, toutes de même dimension, de même capacité, en pierre de taille admirablement travaillée, rangées dans un ordre circulaire.

Au centre s'en élève une dont la position, la dimension double de celle des autres, font assez connaître la destination. C'est celle que se réservait le roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie, chefs de la dynastie d'Orléans.

Au fond de la chapelle est un autel dédié à la Vierge, éclairé par un magnifique vitrail dû au talent de M. Branger, qui l'exécuta lui-même sur le verre. Ce tableau, certainement l'un des plus beaux que la manufacture de Sèvres ait jamais produits, porte pour inscription Mater dolorosa; le Christ étendu mort aux pieds de sa mère, frappe d'étonnement.

L'effet que produit ce vitrail est admirable, et la lumière qui traverse les autres fenêtres qui éclairent la chapelle latéralement ne lui nuit en rien.

Ces fenêtres sont occupées aussi par des figures allégoriques, deux à droite, deux à gauche, représentant : l'Ange gardien, exécuté sur verre par M. Bonnet, d'après un dessin de M. Devéria; la Charité, peinte par M. Bonnet, d'après un dessin de M. Ziegler; à droite, la Foi et l'Espérance, exécutées toutes deux par M. Roussel, d'après les cartons de M. Ziegler, à gauche.

Au-dessous de chaque vitrail sont habilement sculptés cinq bas-reliefs représentant l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, la Purification et l'Assomption.

En descendant à droite et à gauche, on pénètre dans une première crypte circulaire inférieure, dans laquelle sont encore disposées des tombes de même dimension et de même style que celles qui occupent la chapelle de la Vierge. Cette crypte circulaire conduit par deux passages symétriques à la grande crypte, espace circulaire dans l'axe de l'édifice, correspondant au chœur et à la coupole. Là se trouvent rangés de nouveaux tombeaux exécutés sur le même dessin que tous les autres, destinés aux princes et princesses du sang royal, tous vides encore, à l'exception d'un seul, celui qui renferme les restes du prince de Bourbon-Conti.

Le centre de cette crypte est occupé par une grille circulaire percée à jour, laissant pénétrer une lugubre clarté dans un caveau souterrain, qui ne recevrait d'autre lumière que par un assez long corridor pratiqué sous les jardins, et fermé par une grille.

La crypte circulaire extérieure est suffisamment éclairée par la lumière qui s'échappe de la chapelle de la Vierge, et par huit grands vitraux disposés symétriquement, quatre de chaque côté, et représentant la vie de saint Louis.

À gauche, c'est saint Louis rendant la justice au pied du chêne de Vincennes, exécuté par M. F. Regnier, d'après le tableau de M. Rouget, faisant partie du musée de Versailles; saint Louis apportant les saintes reliques dans son palais de la Cité, peint sur verre par M. Lacoste, d'après un dessin de M. Jacquand, fait exprès pour cette destination;

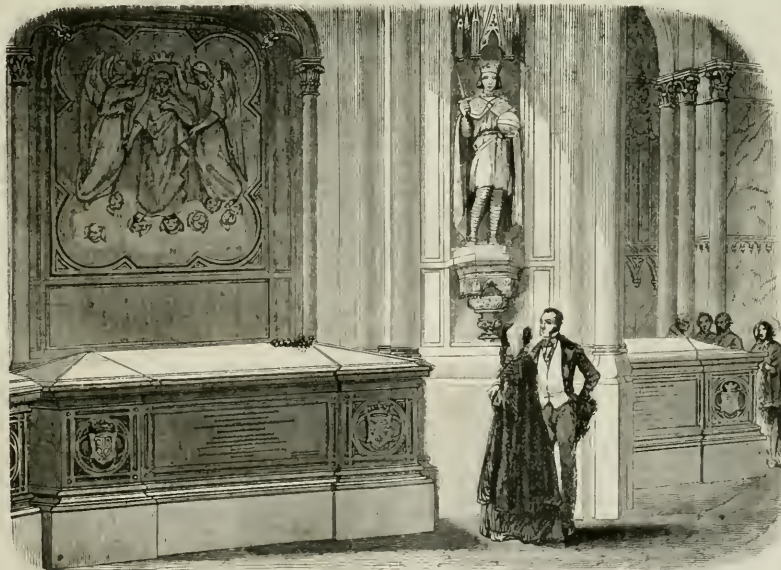
Le combat de Taillebourg, dessiné par M. Roussel, d'après un carton de M. E. Delacroix, qui s'est inspiré de son grand tableau portant le même nom;

Enfin saint Louis remettant la régence à sa mère, fait par M. Lacoste, d'après M. Watier.

À droite, c'est le débarquement de saint Louis en terre sainte, par M. Roussel, d'après M. H. Veruet;



Deux. — Coupole de la chapelle exécutée sur verre à la manufacture de Sévres, d'après les cartons de M. Larivière, par MM. Roussel et Apollé; l'éclairé par M. Jules Aotré.



Deux. — Tombeaux du duc d'Orléans et de la princesse Marie.

Saint Louis, prisonnier des infidèles, peint par M. F. Regnier, d'après un beau tableau de Bouton;

à côté de lui, plus éloignée de l'autel de la Vierge, repose la princesse Marie.

Saint Louis recevant avec ses trois fils l'oriflamme des mains de l'abbé de Saint-Denis, fait par M. Roussel, composé pour cet emplacement par M. Flan-drin;

Enfin, saint Louis mourant, copie fidèle, par M. Apollé, du tableau de M. Rouget, qui se voit dans les galeries de Versailles.

La crypte centrale est éclairée par des couloirs dont les murs, percés de trois larges ouvertures, reçoivent directement le jour de l'extérieur. La lumière pénètre par des portes vitrées parallèles, donnant immédiatement issue sur la plate-forme de la chapelle.

C'est pour occuper les six ouvertures droites de chaque côté de la crypte centrale qu'ont été exécutées les glaces peintes qu'on a pu remarquer à la dernière exposition du Louvre des produits de la manufacture de Sévres.

Les trois glaces terminées, exécutées avec tout le soin que réclame ce travail, destinées au couloir de droite, représentent :

Le Christ au jardin des Oliviers, composé par M. Larivière; les figures ont été exécutées par M. A. Apollé, et le paysage, par M. J. André;

Le dernier soupir du Christ, arrangé par M. Bonnet, d'après le tableau de M. Gué, exposé au Salon de 1840;

Les saintes femmes au tombeau du Christ; composé par Gué, exécuté par M. Abel Schilt.

Les trois autres glaces, qui occupent les trois ouvertures du côté gauche, en voie d'exécution, représenteront : Jésus portant sa croix, l'Ecce homo, et Jésus devant Pilate; la composition de ces trois cartons est confiée au talent de M. Larivière.

Deux s'enorgueilleraient de raison de posséder ces six glaces, car ce seront des pièces de dimension inouïe jusqu'à ce jour. L'activité, le zèle que déploie M. L. Robert, chef de l'atelier de peinture sur verre de la manufacture royale de Sévres, dans la direction des importants travaux d'art qui lui sont confiés, ne suffisent plus pour surmonter les difficultés incessantes de la peinture et de la cuisson de ces glaces; il faut créer, et c'est à ses talents que Sévres doit le nouveau succès qu'il vient d'obtenir.

Les tombes aujourd'hui terminées, tant dans les cryptes inférieures que dans la chapelle de la Vierge, sont au nombre de trente-six. Sept sont occupées; elles sont toutes, à l'exception de celle du prince de Bourbon-Conti, placées dans la chapelle de la Vierge. Elles portent le nom et les armoiries de ceux qui y reposent.

Notre dessin représente le tombeau du duc d'Orléans;

gardant les enseignes, des exercices cacographiques : elles en auraient tenu lieu.

Nous n'accuserons certes pas les ouvriers de cette ignorance grammaticale ; ce serait injuste : on ne leur a rien appris. Seulement on ne peut s'empêcher de regretter qu'un travail exposé aux regards du public ne soit au moins exempt de fautes grossières.

III.

LE PEINTRE EN DÉCORS.

Pour terminer cette esquisse des peintres du bâtiment, il nous reste encore à parler du peintre en décors.

Autant il y a de franchise et de laisser-aller chez ceux dont nous sommes occupé, autant il y a de gravité affectée et de prétention chez le peintre en décors.

Il forme un type à part au milieu de ses camarades, et ceux-ci se vengent de sa morgue et de ses grands airs en s'en moquant chaque fois qu'ils en trouvent l'occasion. Ils ne voient pas que cet homme souffre, et que c'est à son insu qu'il se donne des ridicules qui le rendent insupportable : il est même trop tard pour qu'il puisse se corriger au cas où il s'en apercevrait.

Voici pourquoi :

Le peintre en décors est presque toujours un ancien rapin dont les parents n'ont pu faire achever les études, soit que les résultats ne fussent point satisfaisants, soit que leur condition de fortune ne leur permit pas de continuer.

Lui-même s'est peut-être abusé sur sa véritable vocation ; et les années étant venues, il est arrivé un moment épouvantable, douloureux, où la nécessité se présentant à sa porte, il a fallu travailler pour ne pas mourir de faim.

Les rêves de gloire et d'opulence ont dû céder la place aux exigences matérielles, et alors... l'élève de Delacroix, d'Ingres, d'Horace Vernet est devenu tout simplement un peintre décorateur, ayant pour spécialité les ornements, les filets, le marbre, le bois, etc. !...

Où ! c'est un de ces exemples, si nombreux dans notre société, d'études inachevées, de carrières interrompues. Les encouragements, qui lui ont été donnés avec bienveillance, se sont transformés tout à coup en amères déceptions ; on l'a jeté dans une voie fautive, inextricable ; et il expie comme un

Cette situation est d'autant plus triste, que les consolations sont impossibles.

Indépendamment des travaux qui ne se font qu'à l'aide d'échelles ou d'échafaudages, du haut desquels ils peuvent tomber, ils sont encore sujets à l'horrible maladie connue vulgairement sous le nom de colique de plomb.

Pour ce qui est de ces échelles et des échafaudages, plusieurs maîtres peintres les ont supprimées en y substituant les machines Leclaire et Journet, qui par des vis s'adaptent aux maisons ; mais un grand nombre de patrons, par indifférence pour la vie de leurs ouvriers, ou par économie, ne veulent point employer ces machines.

Dans beaucoup de cas analogues, la science n'a point fait défaut à l'homme : au contraire, lui seul a dédaigné la science ; et préférant supporter les conséquences de son ignorance et de son égoïsme, il aime mieux courir le risque de se briser les membres que d'user de ce qui le mettrait à l'abri du danger. Si encore il n'exposait que son existence propre ? mais non ! il faut que ceux qu'il occupe supportent les inconvénients de ses caprices et de ses penchants routiniers.

On a trouvé aussi, depuis quelques années, le moyen de remplacer les substances malsaines qui entraient dans la composition des couleurs ; et il est fâcheux qu'il n'en ait pas été de même du blanc de plomb, car les coliques dont il est la cause sont un véritable fléau.

Sans vouloir trop nous appesantir sur cette question, que nous traiterons amplement au chapitre des cérusiers, nous allons analyser en peu de mots ce qui est relatif aux peintres en bâtiments, en prenant comme guide scientifique le beau travail de M. Tanquerel des Planches (1).

Il est rare qu'un ouvrier ne soit atteint une fois des coliques saturnines dans le courant de son existence, et communément il l'est à plusieurs reprises.

Toutes les constitutions en sont atteintes, et la force ou la faiblesse du tempérament n'y est pour rien.

La malpropreté peut contribuer au développement de la maladie ; et, de l'aveu même des ouvriers que nous avons consultés, il paraîtrait qu'en prenant des précautions comme celle de ne point ranger avant d'avoir lavé les mains imprégnées de blanc, de ne pas s'obstiner à travailler étant en robe, parce que la chaleur de la tête, jointe aux émana-



Les ouvriers de Paris. — Le peintre en décors et le peintre colleur.

(1) Traité des maladies de plomb.

Que dire à un homme qui, après avoir aspiré à la réputation des Titien, des Véronèse, des Raphaël ; après avoir longtemps nourri son esprit de leurs œuvres admirables, se voit condamné à orner la boutique d'un marchand de vin ou d'un charcutier !...

Aussi devient-il fier, dédaigneux ; n'adresse-t-il la parole à ses camarades de bâtiment que lorsqu'il s'y trouve forcé ; encore n'est-ce souvent qu'avec aigreur. Ils ne l'aiment pas, et il le sent. Il croit qu'entre lui et eux il doit y avoir une ligne de démarcation ; et s'il n'a pu arriver à la brillante position qu'il espérait, il veut représenter l'aristocratie de son état.

Il ne vient à l'atelier qu'à midi ou à une heure, étant, lorsqu'il est jeune, mis avec la dernière recherche, bottes vernies, cigare à la bouche.

Au lieu d'essayer son pinceau ou d'en changer, il emploie le même pour toutes les couleurs : ce qui fait que quand les barbouilleurs en ont besoin, elles sont tellement mélangées qu'il faut en délayer de nouvelles, les autres ne pouvant plus servir. De là naissent des récriminations dont le peintre en décors ne tient aucun compte, puisqu'il recommence cinq minutes après.

Voulant s'étourdir sur ses chagrins moraux, il se livre à des excès qui engourdissent son intelligence et tuent sa santé.

Lorsqu'il est vieux, — si toutefois il atteint la vieillesse, — sa mise, de soignée qu'elle était, devient malpropre, et un désordre effréné règne dans sa conduite et dans ses habitudes.

C'est une espèce de suicide qui s'est accompli peu à peu ; et, tombant dans une profonde misère, il meurt à l'hôpital ou sur un grabat !...

Nous nous sommes étendu sur le tableau moral du peintre en décors, parce que les ouvriers qui exercent des professions se rapprochant ou tenant des arts plastiques, sont dans les mêmes conditions.

Il en est ainsi des lithographes, des graveurs en bijoux, des peintres sur émail, sur verre, sur porcelaine, sur éventails, etc., qui offrent, à quelques variations près, les mêmes inconvénients et les mêmes douleurs.

Après ce que nous avons dit en commençant de la gaieté et de l'enjouement des peintres du bâtiment, il serait permis de supposer qu'ils les conservent toujours.

On se tromperait pourtant : cette gaieté disparaît devant les années et surtout en présence des dangers et des souffrances physiques auxquels ils sont exposés.



Les ouvriers de Paris. — Le badigeonneur, nouveau système.



Les ouvriers de Paris. — Le badigeonneur, ancien système.

crime, pendant le reste de sa vie, les flatteries amicales dont on a bercé sa jeunesse.

tions produites par la peinture fraîche, peuvent amener de graves accidents, ils pourraient, — non pas s'en préserver

entièrement, — mais souffrir avec moins de violence. Les ouvriers peintres, questionnés sur la manière dont ils ont contracté une maladie à laquelle ils avaient échappé ou dont ils n'avaient point été atteints depuis longtemps, répondent aussi que c'est après avoir travaillé dans un endroit fermé dans un lieu qu'ils ont été obligés de chauffer afin d'obtenir un prompt séchement, et que dans ce but ils ont employé beaucoup d'essence. L'atmosphère dans laquelle se trouve placé l'ouvrier favorise la volatilisation du plomb, qui se concentre alors dans les voies aériennes.

Ceux qui peignent à la céruse contractent plus facilement les coliques saturnines que ceux qui ne se servent que de l'oxyde de plomb.

Les douleurs sont affreuses, et l'on reste quelquefois deux ou trois jours sans parvenir à les apaiser. Le gai chanteur, le déclarateur amusant, n'est plus alors qu'un pauvre moribond se débattant contre d'inhérentes tortures.

L'hôpital de la Charité est celui que les peintres en bâtiments choisissent de préférence pour se faire soigner, parce qu'il y existe depuis plusieurs années un traitement spécial pour les coliques.

Le nombre de ceux qui ont été atteints s'est élevé de 1831 à 1839, pour le seul hospice de la Charité, à 538, et ce

chiffre ne comprend absolument que les barbouilleurs, les peintres de lettres, d'attributs, de décors, etc.

C'est principalement en été, et surtout au mois de juillet, que cette maladie se déclare ; c'est qu'ainsi ce n'est qu'en été qu'on lui tre les travaux de peinture. Tant que dure l'hiver, les ouvriers peintres restent sans ouvrage, et n'ont d'autre ressource que de changer de profession.

Les uns se livrent au petit commerce des rues, les autres cherchent à entrer dans les fabriques ; mais de toute façon cela leur est fort onéreux, car ils sont loin de gagner ce que leur état habituel leur rapporte ; leur journée ordinaire est payée quatre francs, et ils ne gagnent en hiver, lorsqu'ils travaillent, qu'un franc cinquante ou deux francs.

La majeure partie, ne trouvant même pas de quoi s'occuper, supportent des privations inouïes pendant cinq ou six mois de l'année ; et s'ils ont une femme, des enfants, ces privations deviennent affreuses.

Le croirait-on cependant ? malgré les dangers résultant de l'emploi des échelles et des échafaudages, malgré la cruelle maladie dont nous venons de parler, malgré la vieillesse anticipée à laquelle aucun d'eux ne peut se soustraire, ils aiment leur état, et il en est peu qui n'en plaignent et voudraient en changer.

Il ressemble en cela au soldat criblé de blessures qui entendent le son du tambour, est prêt à endosser l'uniforme et à courir au combat. Mais au moins il peut être animé par un désir de gloire, par un sentiment patriotique, tandis que l'ouvrier risque sa santé, sa vie, sans profit et sans gloire.

L'un d'eux, auquel nous nous étions adressé, pour être sûr de ce que nous énoncions, nous disait : « Monsieur, j'ai cinquante ans, j'ai été huit ou dix fois attaqué par les coliques, je suis tombé du haut d'une échelle de trente pieds, et si je ne suis pas mort, c'est que Dieu ne l'a pas voulu : aujourd'hui même je me suis enfoncé, en posant un carreau, un morceau de verre dans la main, — il disait vrai, sa main était ensanglantée, et il paraissait souffrir. — Eh bien ! je ne saurais dire pourquoi je tiens à ce genre d'état ! Demandez au premier peintre venu, et il vous dira la même chose. Ah ! c'est qu'ainsi, ajouta-t-il en souriant, un instant après, ils sont si gais tous ces farceurs-là, que lorsqu'on est avec eux, on oublie les échelles, les coliques et tout le tremblement. »

Et nous, en songeant à ce mépris du danger, à cet oubli de la souffrance, à cette gaieté inaltérable, nous répétions ce que nous avions dit en commençant cette étude : c'est que les peintres en bâtiments sont de vrais enfants de Paris !

Pierre VINCARD.

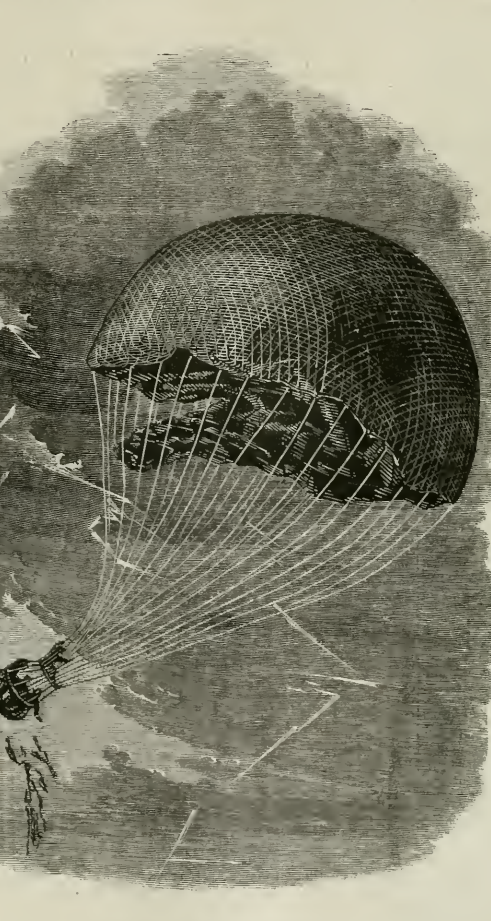
Descente périlleuse du ballon de M. Gypson, à Londres, le 6 juillet 1847.

Nous empruntons à notre confrère de Londres, l'*Illustrated London news*, la gravure et la lettre suivantes, qu'il a publiée dans son dernier numéro en date du 10 juillet :

« Eprouvant un vif désir de voir Londres pendant la nuit à une grande élévation, j'avais retenu une place dans la nacelle du ballon de M. Gypson, qui annonçait une ascension pour la nuit du mardi 6 juillet ; et à onze heures je me rendis aux jardins de Wauxhall, d'où le ballon devait partir. Il faisait un chaleur étouffante ; le ciel était couvert ; on ne sentait presque pas d'air, et de nombreux éclairs sillonnaient les nuages : tout enfin présageait un orage. Cependant je ne crus pas devoir renoncer à cette partie de plaisir ; les deux autres amateurs, M. Coxwell et Pridmore, qui avaient retenu les deux autres places, n'hésitèrent pas non plus à accompagner M. Gypson quand ils le virent bien résolu à partir. D'ailleurs le ballon était magnifique ; il venait, un instant avant mon arrivée, d'enlever sept personnes, et il paraissait aussi solide qu'il était beau. Toutefois, ce ne fut pas sans inquiétude, jet'avoueraï, que j'assistai aux derniers préparatifs. Il y avait trop de bruit, trop de confusion, et puis les pièces d'artifices qui devaient rester suspendues à 50 ou 40 pieds au-dessous de la nacelle et auxquelles nous devions mettre le feu à une certaine hauteur, me causaient une appréhension dont je ne me rendais pas compte. Tous les préparatifs se terminèrent pourtant sans accident, et à la satisfaction générale. Nous primes quelques provisions, car la nuit était très-sombre, M. Gypson ne comptait redescendre que le lendemain matin, et nous étant lestés avec six ou huit sacs de sable, M. Gypson donna l'ordre de lâcher les cordes, l'orchestre joua l'air « *off she goes*, » la vue de Venise fut illuminée avec des feux bleus, tous les spectateurs poussèrent de longues acclamations, et le ballon s'éleva dans l'atmosphère avec une rapidité extraordinaire, d'abord en ligne droite, puis en décrivant des ronds à mesure qu'il montait. Une première fois nous essayâmes sans succès d'allumer nos pièces d'artifice. Mais notre seconde tentative réussit complètement, et nos feux de couleur qui tourbillonnaient en se croisant au-dessous de nous durent produire un grand effet vu du jardin du Wauxhall.

« Pour nous, nous étions trop occupés du spectacle extraordinaire que nous avions sous les yeux pour regarder nos fusées. Il est impossible de donner une idée du panorama de Londres, vu la nuit à la hauteur d'environ 4,000 pieds. A cette élévation, et dans l'obscurité, on n'aperçoit ni maisons, ni clôtures, ni jardins, ni monuments ; on ne distingue plus que les lumières qui semblent autant d'étoiles éparpillées sur une mer d'un bleu sombre et sans limites. Nous étions plongés tous quatre dans une telle extase que nous ne nous communications même pas nos impressions. Au-dessus de notre tête les nuages, qui s'élevaient couverts, nous laissaient voir des groupes non moins considérables et non moins brillant d'étoiles véritables. Ce que j'éprouvai en ce moment, je ne l'oublierai jamais ; et je me souviendrai toujours aussi de la scène que je vais raconter.

Nous continuâmes à monter, et déjà, au dire de M. Gypson, nous étions à 7,000 pieds au-dessus de Londres, lorsque M. Coxwell, qui était chargé du service de la soupape, et assis sur le cercle qui dominait la nacelle, avertit M. Gypson que l'extrême raréfaction de l'air extérieur, à la hau-



teur que nous avions atteinte, faisait gonfler et durcir le ballon. M. Gypson lui donna aussitôt l'ordre de le vider un peu, en laissant échapper du gaz par la soupape supérieure. M. Coxwell obéit, et immédiatement nous entendîmes un grand bruit semblable à celui que fait la vapeur surabondante en s'échappant d'une machine à vapeur, bien qu'il ne fut pas aussi fort, et la partie inférieure du ballon se contractait remonta dans la partie supérieure, comme le contracte la vapeur.

« Grand Dieu ! qu'est-il arrivé ? » s'écria M. Gypson.

« La soupape s'est dérangée, répondit M. Coxwell (1), nous sommes tous perdus. »

Au même instant le ballon commença à descendre avec une rapidité effrayante ; les frottements multipliés des bandes de soie qui n'étaient plus comprimées par le gaz intérieur se contractaient et s'agitaient dans tous les sens, faisant un bruit horrible au-dessus de nos têtes. On eût dit en-

(1) M. Coxwell a expliqué depuis comment l'accident était arrivé. Le ballon a crevé, car la soupape a été trouvée dans un état parfait de conservation.

tendre les voiles d'un navire qui vire vent devant. En outre elles remontaient de plus en plus haut dans la partie supérieure du ballon. A ce moment deux d'entre nous ne purent s'empêcher de pousser des cris d'effroi ; mais un de mes compagnons, je ne sais plus lequel, s'étant écrié de jeter tout ce qui pouvait alléger le ballon, jela dans l'air deux sacs de sable que j'avais sur mes genoux, et M. Coxwell étant descendu auprès de nous du cercle où il se tenait, nous nous mimes tous quatre à débarrasser la nacelle de tout ce qu'elle contenait : — nos provisions, nos bouteilles de vin suivant ou précédant les sacs de sable ; — mais notre vitesse ne diminua pas. En outre, nous étions bientôt rejoints nos pièces d'artifices qui flottaient dans l'air et qui n'étaient pas complètement éteintes, des pétards encore incandescents s'attachèrent en passant aux cordes du ballon et le choc en fit jaillir quelques étincelles. Enfin, pour que rien ne manquât sans doute à l'horreur de notre situation, les nuages nous enveloppèrent de toutes parts, le vent souffla avec violence, et tandis que les éclairs se croisaient de tous côtés autour de nous, le ballon, qui jusqu'alors était tombé perpendiculairement, commença à éprouver de très-fortes oscillations. Nous étions alors, si mes calculs ne me trompent pas, à un mille environ au-dessus de la terre.

« Quelles étaient vos sensations ? » m'ont demandé tous mes amis le lendemain. Le lecteur partagera peut-être leur curiosité. D'abord quand la soupape eut laissé échapper le gaz, je conservai une tranquillité et un sang-froid qui m'étonnent maintenant ; seulement toutes mes impressions devinrent beaucoup plus vives. Je vis tout, ours les lumières de Londres comme si je les regardais ; mais il me semble que je ne cessai jamais de les voir. Je me rappelle seulement avoir cherché des yeux le feu d'artifice du Wauxhall et la Tamise, en me disant à moi-même que la seule chance de salut qui nous restait était de tomber dans l'eau...

Nous ne mimes pas plus de deux minutes à descendre, car dans un moment je jetai dans l'air une enveloppe de lettre pour juger vaguement de notre vitesse, et la rapidité avec laquelle nous la dépassâmes me prouva que cette vitesse était effrayante. Alors les parallélogrammes de lumières formés par les places devinrent visiblement de plus en plus

larges, et les oscillations du ballon s'ajustèrent, quoique la nacelle fût toujours fortement agitée. Enfin, nous aperçûmes les maisons dont les toits semblaient venir à notre rencontre, et, quand nous en fûmes tout près, nous nous écriâmes tous quatre : « Tenez-vous ferme. » Heureusement la nacelle n'eut touché aucun en passant et continua à descendre. Dès qu'elle approcha de la terre, je saisis fortement le cercle supérieur, en m'élançant en l'air pour amortir le premier choc qui, au lieu de nous faire tomber, fut d'une violence extrême.

Nous avions tous été jetés à terre hors de la nacelle, et nous étions tellement empressés dans les cordages, que, si nous fussions tombés, comme je l'espérais, dans la Tamise, nous eussions infailliblement péri. Le ballon, dont une partie était restée accrochée à un échafaudage, était entièrement vide. Evidemment nous devions notre salut à la solidité du filet qui en recouvrait la partie supérieure. Retenue par ce filet en forme de parapluie, ainsi que le dessin l'indique, la soie vide avait agi comme un parachute.

Nous étions tombés dans une des rues nouvelles comprises entre le Wauxhall et les Belgrave-Roads, à un mille environ

Les Régates du Havre.

Une grande fête se prépare au Havre. Les courses des régates auront lieu cette année les 28 et 29 juillet. La Société a déjà fait publier le programme des prix.

MERCREDI 28 JUILLET. — Course d'épreuve pour le classement des embarcations à l'aviron; course des bateaux de pêche, divisée en deux catégories.

Première catégorie. — Bateaux de Villerville, Eretat, Yport et autres localités dans les mêmes conditions d'échouage.

Premier prix, 400 francs, donné par la ville.

Deuxième prix, 200 fr., donné par la Société des Régates.

Troisième prix, 100 francs, donné par la Compagnie du Finistère.

Deuxième catégorie. — Bateaux spécialement affectés à la pêche, sans distinction de forme de gréement et de dimension.

Premier prix, 400 francs, donné par la ville.

Deuxième prix, 200 francs, donné par la Société des Régates.

Troisième prix, 100 francs, idem.

FÊTE DU JURY 29 JUILLET. — Première course (bateaux de plaisance).

Prix, un objet d'art (valeur 1,500 francs) offert par les Compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et au Havre.

Deuxième course (canoës de service à la rame, six avirons).

Premier prix, 1,000 francs, donné par son Altesse Royale le prince de Joinville.

Deuxième prix; 600 francs, idem.

Troisième prix; 500 francs, idem.

Quatrième prix, 400 francs, idem.

Troisième course (bateaux pontés à voiles).

Premier prix, 1,000 francs, donné par la ville.

Deuxième prix, 500 francs, donné par la liste civile.

Troisième prix, 200 francs, donné par la ville.

Quatrième course (course d'amateurs; embarcations de fantasia).

Premier prix, un riche couteau de chasse en acier ciselé (valeur 600 francs), offert par M. Devisme, de Paris.

Deuxième prix, un objet d'art (valeur 500 francs) offert par la Société des Régates. Ce dernier prix ne sera décerné que s'il y a au moins trois embarcations engagées.

Cinquième course (embarcations non pontées à voiles).

Premier prix, 300 francs, donné par la ville.

Deuxième prix, 400 francs, donné par la Société des Régates.

Troisième prix, 200 francs, donné par la direction de l'hôtel Frascati.

Sixième course (pirogues baleinières à clins, cinq avirons).

Premier prix, 800 francs, donné par la ville.

Deuxième prix 400 francs, idem.

Troisième prix, 150 francs, donné par la Compagnie des paquebots à vapeur entre le Havre et Caen.

Septième course (course de la Société des Régates).

Prix, une coupe de la valeur de 500 francs.

allés aux informations, et voici ce que nous avons appris : Cette tente mystérieuse abritait un yacht de vingt-cinq tonneaux, que faisait construire une réunion d'amateurs parisiens, la plupart membres de la Société des Régates du Havre, dans l'intention de concourir pour les prix de courses à la voile.

Ce bâtiment a une forme agréable et réunit les meilleures conditions pour faire un fin voilier; tous les détails en ont été étudiés et soignés avec une intelligence de l'art nautique, qui fait honneur à ceux qui ont dirigé la construction. Son nom est d'un heureux augure : il s'appelle l'Avénir. Sa longueur, de l'étrave à l'étambot, mesurée intérieurement, à la hauteur du plat-bord, est, conformément au règlement des régates, de 11 m.

La longueur extérieure jusqu'à l'extrémité du couronnement, de 12 m. 60 c.

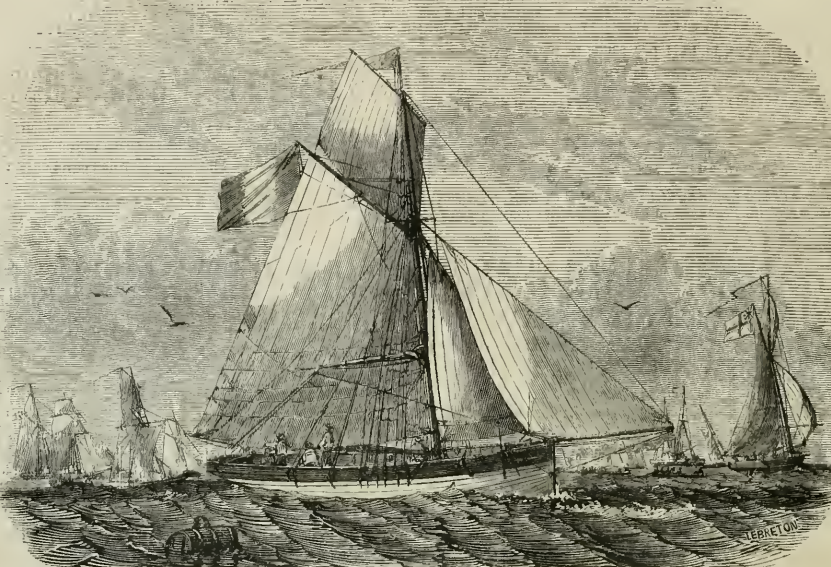
La largeur du maître-banc de 11 m. 85. Sa profondeur intérieure de 2 m.

Il est gréé en cotre, et nous donnons ici un dessin qui le représente avec toute sa voilure.

Cette voilure offre, par son développement, une surface de 2,282 pieds carrés. Le grand mat à 40 pieds, et le mat de hune 27, ce qui porte la hauteur totale de la mâture à 54 pieds. C'est plus que l'élevation ordinaire d'une maison de cinq étages. Pour contrebalancer cette masse de toiles, le bâtiment doit porter 10,000 kilogrammes de lest, non compris une quille en fonte de 900 kilogrammes.

On voit que jusqu'à présent aucune construction navale aussi importante n'avait été entreprise à Paris; nous formons des vœux sincères pour le succès de cette première tentative, qui peut avoir d'heureux résultats.

Nous regrettons vivement qu'il ne soit pas possible aux socialistes de faire jouer le public parisien d'un spectacle nouveau pour lui, en laissant stationner quelques jours l'Avénir sur la Seine. Mais c'est à peine s'ils auront le temps de le terminer et de le conduire au Havre avant le 28 juillet. Nous espérons toutefois qu'ils ramèneront cet enfant de Paris à son bercail pour lui faire prendre son hiversage, et qu'au printemps prochains les Parisiens, qui n'auront pas assisté au Havre à son triomphe presque assuré, pourront aller l'admirer sur la Seine, à Asnières, à Saint-Ouen ou à Saint-Germain.



L'Avénir, marchant au plus près du vent, tribord amures, sous toutes voiles.

Les embarcations de toutes les nations et de tous les ports seront admises.

Jamais les régates du Havre n'auront attiré une telle affluence de curieux, car c'est la première fois qu'elles ont lieu depuis l'ouverture du chemin de fer qui a fait du Havre un faubourg de Paris. Des deux côtés de la Manche, les plus habiles canotiers s'appellent pour cette grande lutte qui doit avoir un nombre si considérable de spectateurs. Paris se dispose à disputer à Londres les prix qui sont promis aux vainqueurs.

Depuis trois ou quatre mois, nous remarquons, en passant sur le pont d'Arcole, au dessous de ce pont, et sur la berge de la rive droite, une vaste tente qui dérobait à nos regards curieux un travail extraordinaire. Nous sommes

Correspondance.

A M. le Directeur de l'ILLUSTRATION.

Monsieur le Directeur, Le numéro de votre journal du 5 juillet contient un plan et un article relatifs à la distribution des eaux potables à Lyon.

Un nombre des personnes qui se sont occupées de cette intéressante question, j'ai été surpris de ne pas voir mentionner l'honorable M. Terme, député et maire de Lyon, qui, non-seulement a ce double titre, mais comme médecin et comme savant, s'est personnellement livré à une étude approfondie de la matière, a publié sur ce sujet un travail des plus importants, et n'hésite pas à donner, pour l'alimentation de Lyon, aux eaux des sources de Fontaine et de Neuville sur celles du Rhône une préférence marquée.

Cette opinion, pour n'avoir pas prévalu dans le conseil municipal, n'en est pas moins considérable, et mérite d'être rapportée dans l'historique de la question. Vous en jugerez sans doute comme moi.

Au reste, si le projet dit des Sources a été écarté, il est à craindre que celui du Rhône ne puisse être, prochainement du moins, mis à exécution. On calcule que la dépense de ce système s'élèvera, concurremment avec celle de la construction des égouts, qui en est l'annexe, à 5 ou 6 millions, et la ville ne peut, dans sa situation financière, assumer une telle charge. Il s'agit, en effet, de faire exécuter les travaux, non par une compagnie, mais au compte de la ville, et il est fort à redouter qu'entre deux systèmes opposés, et tous deux fort recommandables (bien qu'à mon sens celui des sources eût dû obtenir la préférence), la seconde cité du royaume ne soit privée longtemps encore de la fourniture d'eau qui lui est nécessaire au double point de vue hygiénique et industriel.

Provisoirement une compagnie particulière s'est formée pour la dérivation des sources; elle est en mesure de fournir incessamment d'excellentes eaux aux communes du voisinage immédiat de Lyon, et le sera, quand on voudra, d'alimenter Lyon lui-même des mêmes eaux, moyennant un prix d'abonnement, et sans qu'il en coûte à la ville aucune mise de fonds pour travaux, indemnités, et tous autres frais de premier établissement.

Permettez-moi d'ajouter ces renseignements complémentaires à l'article du 5 juillet, et agréez, etc. F. M.

A un anonyme, à Compiègne. — Vous devez être, monsieur, un actionnaire de ces entreprises rivales dont vous signalez les heureux efforts. De quelque part que vienne un conseil, nous savons ce tenir compte; mais nous ne pouvons reconnaître celui-ci qu'en vous adressant une leçon de grammaire française: c'est dans essai et dans effort ne prend pas d'accent aigu.

A M. F. W., à Hemsdworth, près Birmingham. — Nous avons reçu votre seconde lettre, plus aimable que la première. L'entente cordiale est rétablie.

Principales publications de la semaine.

SCIENCES.

Instruction pour le peuple. Cent traités sur les connaissances les plus indispensables. 50° livraison. Arithmétique. — Al-gèbre. Traité 1°. Signé: LEON LALANNE, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées. — Paris, Dubochet, Le Chevalier.

JURISPRUDENCE ET ADMINISTRATION.

Cours de Droit administratif, par CHARLES GOUGEON, professeur suppléant à la faculté de droit de Rennes. Tome premier. Un vol. in-8 de 621 pages. — Paris, Joubery.

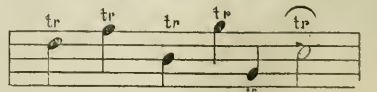
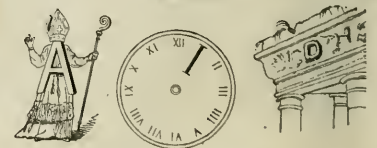
Essai sur la Symbolique du Droit, précédé d'une introduction sur la poésie du droit primitif, par M. CHASSAN, premier avocat général près la Cour royale de Rouen, etc. Un vol. in-8 de 688 pages. — Paris, Videcoq fils.

HISTOIRE.

Essais de Biographie maritime, ou notices sur des hommes distingués de la marine française, par P. LEVOT, conservateur de la bibliothèque du port de Brest. Un vol. in-8 de 412 pages. — Brest, Le Blis.

Histoire des Peuples et des Révolutions de l'Europe depuis 1789 jusqu'à nos jours, par M. CAMILLE LEYNAUDIER, Tome VIII. In-8 de 480 pages avec sept vignettes. — Paris, rue Constantine, 12.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Les époux parcourent une route ardue; l'unio les soutient, la discord les fait tomber.

JACQUES DUBOCHET.

Tiré à la presse mécanique de LACRAWP fils et Compagnie, rue Damiette, 2.